

LETTRE OUVERTE  
À NICOLAS SARKOZY,  
(ex)-MINISTRE DES  
LIBERTÉS POLICIÈRES  
devenu président de la République

TOUS LES POSSIBLES

La collection de tous les possibles

Dominique Zay, **C'est toujours la faute à la femme à barbe**

Pierre Filoche, **Je suis en deuil**

Jean-Jacques Reboux, **Lettre ouverte à Nicolas Sarkozy, ministre des libertés policières**

Collectif, **Chômeurs, qu'attendez-vous pour disparaître ?**

Muriel Martinella, **Hôpital, même pas mal !**

Collectif, **Petits arrangements avec l'enfance**

Maurice Rajsfus, **Portrait physique et mental du policier ordinaire**

Jean-Jacques Reboux

LETTRE OUVERTE À  
NICOLAS SARKOZY,

(ex)-MINISTRE DES LIBERTÉS

POLICIÈRES

devenu président de la République

Maquette : Philippe Routier

ISBN 2-35227-027-8  
ISSN 1953-9398

© Éditions Après la Lune, 2006

ÉDITIONS APRÈS LA LUNE  
[www.apreslalune.com](http://www.apreslalune.com)

DU MÊME AUTEUR

Aux éditions Après la Lune

**Au bonheur des poules**, 2006  
**De Gaulle, Van Gogh, ma femme et moi**, 2006

Aux éditions Gallimard

**Le massacre des innocents**, 1999, Folio policier n° 129  
**Fondu au noir**, 2000, Folio policier n° 150  
**Poste mortem**, 2000, Folio policier n° 168

Aux éditions Baleine

**La cerise sur le gâteau**, 1996, Le Poulpe n° 12  
**Le voyage de monsieur Victor**, 2001  
**Parkinson le glas**, 2002, Le Poulpe n° 234  
*(sous le pseudonyme de Gabriel Lecoureur)*  
**Castro, c'est trop !** 2004, Le Poulpe n° 249

Chez d'autres éditeurs

**Pain perdu chez les vilains**, Canaille, 1992  
**Mr. Smith n'aime pas les asperges**, Canaille, 1993  
**Pour l'amour de Pénélope**, L'Aube, Moulard, 2000  
**Le paradis des pickpockets**, La Bartavelle, 2000  
**C'est à cause des poules**, Flammarion, 2000  
**Méfiez-vous des asperges !**, Le Seuil, Points-Virgule, 2002  
**Pourquoi j'ai tué Lætitia Remington**, Le Masque, 2002

*Ce livre est dédié à toutes les victimes des violences policières, commises en toute impunité par des fonctionnaires de la République assermentés, beaucoup plus nombreuses qu'on ne saurait l'imaginer et improprement appelées "bavures", y compris lorsqu'il s'agit d'homicides, voire d'assassinats.*

*Merci à l'historien Maurice Rajsfus,  
au député Jacques Brunhes,  
à la citoyenne Francine Pelluet  
pour leur aide et leurs précieux conseils.*

## Avant-propos

### **Violences policières : ça n'arrive pas qu'aux autres !**

Le 24 juillet 2006 aux environs de 19 heures, quelque part dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, j'ai été dépouillé de mes effets personnels (montre, téléphone portable, sac-à-dos, portefeuille, papiers d'identité, pièces de monnaie) par des inconnus qui m'ont charitablement autorisé à garder mon short, mes chaussures, ma chemisette et mes lunettes.

Ces individus n'eurent pas grand mérite. Peu entraîné à l'effort physique, submergé par la conjonction de l'effet de surprise, de leur robustesse, leur détermination, la violence de leurs gestes, et ployant sous le nombre – ils étaient une bonne douzaine –, je n'eus d'autre choix que de les laisser s'appropriier l'objet de leur convoitise, leur abandonnant, en plus de la liste précitée, les plus précieux de tous les biens dont puisse disposer un être humain : ma dignité et ma liberté.

Ces personnes, leur forfait accompli, me conduisirent alors au commissariat le plus proche, rue Truffaut, afin, non pas de me permettre de déposer une plainte qui aurait été justifiée, mais de déposer à l'encontre de leur victime, menottée aux chevilles et aux poignets, une plainte pour outrage et rébellion.

Dans la première partie de la lettre qui suit, adressée au supérieur hiérarchique de ces policiers, puisque c'est bien de policiers

*La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite  
une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage  
de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.*

Article 12,

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen,  
26 août 1789

*La violence est le dernier refuge de l'incompétent.*  
Isaac Asimov

qu'il s'agit, j'ai essayé de décrire, à partir de la situation de départ, hélas banale dans la France sécuritaire de nos tristes années zéro, d'une "bavure policière", ce que peut ressentir un citoyen ordinaire pris dans l'engrenage d'une situation provoquée par la brutalité, l'arbitraire, l'arrogance imbécile de certains policiers à qui personne – ni leur hiérarchie qui les couvre, ni la justice qui oppose une solidarité sans faille avec le corps policier –, ne vient demander des comptes, selon l'adage bien connu que « le policier a toujours raison ».

Les comptes, c'est au citoyen de les rendre. Pas au représentant de l'ordre, citoyen au-dessus des lois, fût-il lui-même facteur de désordre et porteur de tous les excès, alors que la mission qui lui a été assignée (ne l'appelle-t-on pas "gardien de la paix") impose tout au contraire retenue, respect, assistance, dévouement.

Le lecteur sera fondé à se demander : « Mais qu'avait-il donc fait pour qu'une douzaine de policiers l'embarquent menottes aux poings et aux chevilles ? Enfin, voyons, en France, pays des droits de l'Homme que le monde entier nous envie, on ne prive pas sans raison les gens de la liberté ! »

Eh bien, justement, si. On fait ça, en France. On le fait même *très bien*. Et de plus en plus. Tout le monde le sait. Mais on ne le dit pas assez. Et vous avez beau être révolté, écœuré par ces pratiques, il est difficile, tant que ça ne vous est pas arrivé *personnellement*, d'imaginer à quel point une bavure policière peut être traumatisante, dégradante, inhumaine.

Mon seul tort, quant à moi, aura été de contester un PV *injustifié*, sanctionnant une infraction *imaginaire*, délivré par un policier aussi avare d'humanité que d'intelligence. Erreur impardonnable. Car si le policier a toujours raison, cela signifie que le citoyen a forcément tort, et que le seul droit dont il dispose, en cas de confrontation, est celui de se taire. Et d'obéir aveuglément aux ordres, y compris les plus stupides et les plus iniques – ce qui n'est pas exactement dans mes habitudes.

À partir de ce postulat ubuesque, pourtant gravé dans les tables de la loi, toute tentative de raisonnement débouche fatalement sur

une mur d'incompréhension, un dialogue de sourds, une faillite intellectuelle. Qui peut se conclure, comme cela arrive de plus en plus souvent par un outrage.

C'est précisément ce qui m'est arrivé le 24 juillet.

Excédé, pris de panique, hyper-stressé, poussé à bout par autant de mauvaise foi, j'ai fini par craquer. Et dire à ce policier un de ces mots qu'il ne faut jamais dire à un citoyen en uniforme, sous peine de commettre une infraction réprimée par l'article 433-5 du Code pénal, aggravant ensuite mon cas en refusant de me laisser embarquer par un quarteron de brutes.

Lors de mon interpellation, j'ai entendu, de la bouche de l'un des nombreux policiers présents, dont le comportement évoquait irrésistiblement celui d'un milicien sous l'Occupation, une petite phrase sur le ministre de l'Intérieur, qui m'a fait froid dans le dos.

Pour cette raison, et parce que cette réplique faisait allusion à l'élection présidentielle de 2007, à laquelle le ministre en question se présente, il m'a semblé judicieux, après avoir livré à la Ligue des droits de l'homme le récit de ma mésaventure, de donner à ma démarche une dimension républicaine, citoyenne, politique – j'aurais tout aussi bien pu dire morale ou philosophique si j'étais certain que ces mots avaient une chance de trouver quelque écho dans la construction mentale, parfois autistique, du microcosme policier.

Si la première partie de cette lettre est motivée par la colère suscitée par l'arbitraire, elle reste viscérale parce que réagissant à une injustice personnelle. Dans la seconde partie, en revanche, il m'a paru utile de laisser de côté mon individualité de citoyen blessé dans sa dignité pour aller à la rencontre des autres. La dignité d'un être humain, comme les droits de l'Homme, étant universelle, il s'agit de dire : « Attention, ce qui m'est arrivé peut arriver à chacun d'entre vous. Et cela pourrait être bien pire encore en mai 2007 si d'aventure... » Mais n'anticipons pas...

Et puisqu'il s'agit, en quelque sorte, de prendre la parole au nom d'autres citoyens – au nom de toutes celles et ceux qui ont été un jour, ou une nuit, victimes de violences policières, souvent infiniment plus graves –, il m'a paru essentiel de donner à cette

missive une résonance publique, et je ne l'aurais probablement pas fait si son destinataire n'était pas candidat à la Présidence de la République. Car après tout, les ministres de l'Intérieur passent ; peu ou prou – et je ne dis pas cela pour faire de la peine à M. Nicolas Sarkozy – l'Histoire les oubliera.

Ce qui n'est pas tout à fait le cas des présidents de la République. Et peut-être est-ce d'ailleurs pour cette raison, intime, impérieuse – et qui ne nous regarde pas tant qu'il en reste au stade de candidat –, que ce dernier se présente à la Magistrature suprême.

Voilà pourquoi cette lettre n'a pas été envoyée par la Poste. Mais par la Presse. Comme il n'est pas certain que les médias s'en fassent l'écho, on pourra se la procurer dans ces havres de liberté d'expression qu'on appelle librairies.

Au-delà du témoignage, ce livre est un cri d'alarme à propos de quelques questions essentielles sur l'avenir des libertés dans la République. Eu égard à la personnalité de son destinataire, au combat dans lequel il s'est lancé, et dont le succès pourrait être lourd de conséquences pour nos “libertés chéries”, cette lettre pourra paraître quelque peu partisane. Ce n'était pas le but initial.

Mais face à un homme politique qui a tendance à faire du ministère des Libertés publiques dont il a la charge celui des Libertés policières, il est difficile de rester impartial.

Et de ne pas lorgner vers le pamphlet.

Enfin, cet ouvrage comporte une troisième partie, écrite après la tempête, une fois la colère apaisée, se présentant sous la forme d'un glossaire pratique, intitulé : *“De la police, de ses coutumes, de son répertoire, et des différents moyens offerts par la société au citoyen pour se protéger des abus de certains de ses membres dévoyés”*.

J.-J. R

**Lettre ouverte à Nicolas Sarkozy,  
ex-ministre des libertés policières  
devenu président de la République**

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2006

Monsieur le ministre,

Je suis l'un des soixante millions de citoyens français dont vous aspirez à devenir le président en 2007.

Récemment, j'ai été confronté au comportement de fonctionnaires de police peu soucieux du Code de déontologie qui fonde leur mission, et moins encore de l'éthique qui devrait être celle de tout fonctionnaire vivant dans un pays dont la devise reste, il n'est jamais inutile de le rappeler, "liberté, égalité, fraternité".

Le ministre de l'Intérieur en exercice représente, pour tout policier français, l'autorité suprême. Chaque fois qu'il prend publiquement la parole pour "recadrer" les forces de police, leur imposer des directives, que ce soit après un fait divers tragique et médiatisé, après une affaire mettant en cause le comportement de certains policiers, ou tout simplement devant la représentation parlementaire, son discours, et vous ne faites pas exception à la règle, est attendu et entendu.

C'est donc à cette double enseigne que je vous écris.

Des fonctionnaires de police m'ayant interpellé, d'une manière totalement abusive et arbitraire, qu'il me soit permis, puisque nous sommes en démocratie, et avec tout le respect que je vous dois, de vous interpellier à mon tour. Par cette lettre, c'est aussi à eux que je m'adresse. À eux qui ont fait à mon égard usage de la force pour me priver de ma parole et de ma liberté, je répondrai avec la seule arme légale dont je dispose : les mots.

Monsieur le ministre, vous ne me connaissez pas, ce qui n'a rien de surprenant : le voudriez-vous que vous ne pourriez connaître tous les Français. Vous me connaîtrez un peu mieux si, comme je l'espère, vous lisez attentivement cette lettre, écrite après mûre réflexion, et dont chaque mot aura été pesé. La réciproque n'est pas : moi, je vous connais.

Je vous connais même très bien.

Je vous connais parce que vous êtes l'une des figures les plus visibles, les plus emblématiques de la vie politique de mon pays. Je connais aussi vos idées et, bien que ne les partageant pas, et bien que l'hypothèse de vous voir accéder aux fonctions suprêmes ne me remplisse pas de joie, il ne me serait jamais venu à l'idée de prendre la plume pour me confier à vous à titre privé, et encore moins avec la volonté de donner un certain retentissement à mon courrier comme je le fais aujourd'hui en vous adressant cette lettre ouverte, qui sera lue par des milliers de nos concitoyens grâce au réseau Internet et aux médias libres – et un peu plus si les médias officiels la relayent, ce dont je n'ai aucune certitude.

Pourquoi ce revirement ?

Pourquoi cette lettre ouverte ?

La raison en est la suivante : le 24 juillet 2006, devant le 154 avenue de Clichy, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, aux environs de 19 heures, j'ai fait votre connaissance, et je

puis vous assurer que cela fut un choc brutal, une collision traumatisante, dont je me souviendrai jusqu'à la fin de mes jours.

Inutile de vérifier dans votre agenda, M. Sarkozy, le 24 juillet 2006 aux environs de 19 heures vous ne circuliez pas avenue de Clichy, et vous n'avez pas non plus de sosie – contrairement à ce que pourraient laisser penser vos incessantes apparitions télévisuelles. Et pourtant, ce jour-là, j'ai bel et bien fait votre connaissance, sinon en chair et en os, du moins avec ce que j'ai envie d'appeler le substrat de vos idées, dans des circonstances extrêmement pénibles, douloureuses, regrettables, que je me dois de vous narrer.

Mais avant de poursuivre, permettez-moi de me présenter.

Je m'appelle Jean-Jacques Reboux. Je suis un citoyen français né il y a 47 ans, le 29 octobre 1958 précisément, de l'union de Jacqueline Berson et Edouard Reboux, paysans mayennais catholiques qui m'ont baptisé, envoyé à l'école laïque et inculqué le respect de certaines valeurs morales et républicaines auxquelles j'ai eu la faiblesse de croire – tout au moins jusqu'à ce 24 juillet 2006, où ma foi républicaine a été sérieusement mise à mal. J'ai vu le jour dans un village au nom plaisant de Madré dont il vous sera facile d'obtenir des renseignements si vous le souhaitez puisque j'y ai très bien connu à l'époque – le monde est petit – l'un de vos amis politiques les plus discrets mais aussi les plus fidèles, qui n'a pas tout à fait connu la même destinée que moi, et pourrait devenir une pièce maîtresse de votre gouvernement si les Français décidaient de vous élire président, et dont le père était mon cordonnier. Cet homme, vous l'aurez reconnu, c'est Alain Lambert, l'ancien ministre du Budget du gouvernement Raffarin, avec qui il m'arrive d'avoir des relations

épistolaires cordiales, bien que je ne l'aie pas revu depuis de très longues années.

Je paie mes impôts dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris (40-44 rue Saint-Lazare), où je suis domicilié, je suis connu à la Sécurité Sociale sous le matricule 158105314200511, je suis titulaire d'une carte d'électeur n° 7111/019, je suis donneur de sang bénévole (groupe O négatif), mon casier judiciaire est vierge et je suis moi-même du signe du scorpion. Il m'est arrivé de soutenir de mes deniers quelques associations culturelles, socio-éducatives, libertaires ou antifascistes, mais je n'ai jamais été inscrit à aucun parti politique.

Ancien instituteur, ancien postier, j'ai démissionné de la Fonction publique en 1996 pour travailler dans le domaine de l'édition. J'exerce aussi l'activité intermittente d'écrivain, et à ce titre, je connais bien la plupart des villes de Seine-Saint-Denis où ont éclaté les émeutes de l'automne 2005 pour y avoir animé de nombreux ateliers d'écriture dans les lycées professionnels, avec des jeunes des cités. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, je suis gérant d'une SARL inscrite au Registre du Commerce de Paris (SIRET n° 48535793300012). Ma petite entreprise, dont je suis le gérant, est une maison d'édition dénommée *Après la Lune*, inscrite à l'URSSAF sous le n° 485357933, qui publie, entre autres ouvrages, ce qu'on a coutume d'appeler des romans "policiers".

Vous l'aurez compris, M. Nicolas Sarkozy, le citoyen qui vous écrit ces lignes – la chose a son importance – n'est ni un dangereux révolutionnaire, ni un militant gauchiste, ni un illuminé notoire, ni un drogué, ni un déséquilibré mental, ni un individu "connu des services de police" aux sombres desseins revanchards, mais un citoyen tout à fait ordinaire, qui s'est toujours efforcé de mener une vie paisible et de trouver sa place dans la société française en affection-

nant, il est vrai, les chemins de traverse, de préférence aux autoroutes de l'ambition.

Ces présentations étant faites, laissez-moi maintenant vous raconter comment, le 24 juillet 2006 aux alentours de 19 heures, j'ai fait votre connaissance...

Circulant avenue de Clichy à Paris (17<sup>e</sup>) à bord de mon véhicule AX Citroën immatriculé 85 PZP 75, je me suis arrêté à un feu rouge comme il se doit et j'ai redémarré lorsque le feu vert m'y a autorisé. La circulation au carrefour était un peu ralentie du fait du passage en sens inverse d'un véhicule de pompiers. Après le carrefour, deux agents de police en tenue scrutaient la circulation. L'un d'eux m'a fait signe de m'arrêter et m'a demandé les papiers de ma voiture. Comme j'étais le seul des quatre ou cinq véhicules me précédant soumis à ce contrôle, j'ai pensé que le pare-chocs et le capot cabossés de ma voiture avaient probablement éveillé – j'ai l'habitude – la suspicion de ce policier, qui pensait sans doute mettre la main sur un automobiliste en délicatesse avec la loi, ce qui n'était pas le cas, puisque tous mes papiers [permis de conduire n° 770661100542 délivré le 7/12/77, carte grise n° 04BN29236, carte verte d'assurance n° 5958667] étaient en règle. Ils l'étaient d'autant plus que je venais de récupérer mon véhicule chez mon garagiste à Colombes (Hauts-de-Seine) et qu'il venait tout juste de subir le contrôle technique légal [visa Dekra n° D21515855, validité 21/07/08].

À ma grande surprise, au lieu de me laisser repartir comme c'est généralement l'usage après pareil constat, l'agent m'a demandé de sortir de mon véhicule.

Je me suis exécuté, en le priant de m'en donner la raison. Il m'a alors annoncé son intention de me mettre un PV pour "obstruction à la circulation". Étant passé au feu vert, je l'ai

fait répéter, ce qu'il s'est empressé de faire, avec une évidente jubilation. Je lui ai néanmoins demandé des précisions sur la raison de ce PV pour le moins douteux. Il me répondit que mon engagement dans le carrefour avait gêné la circulation et constituait une infraction au code de la route – ce qui était totalement mensonger car je me souviens parfaitement avoir aperçu dans mon rétroviseur le passage transversal (et sans *aucune* attente) de plusieurs véhicules pour qui le feu venait de passer au vert.

Je lui fis part de mon étonnement et lui fis remarquer que son attitude était, à mon humble avis, motivée par le dépit de constater que tous mes papiers étaient en règle, contrairement à ce qu'avait dû lui faire espérer l'allure vieillissante de mon véhicule. Il prit mal la chose et me demanda de me calmer. Je compris dès cet instant que le zèle de ce fonctionnaire était probablement guidé par des impératifs inavouables de "faire du chiffre", et qu'il serait difficile de lui faire admettre son erreur.

Bien que n'étant pas penché par-dessus votre épaule, M. Sarkozy, mais n'ignorant pas que votre temps est précieux, je pressens néanmoins que vous devez ressentir un certain agacement face à la précision procédurière de cet exposé, mais celle-ci n'a d'autre raison que de vous montrer la disproportion existant entre la situation de départ anodine (un banal contrôle routier comme il s'en produit des centaines par jour en France) et ses conséquences déplaisantes (une infraction inventée de toutes pièces, assortie d'un PV de 135 €) et scandaleuses (une arrestation brutale, accompagnée de menaces physiques et verbales de la part de policiers assermentés, comme il s'en produit hélas trop souvent).

À ce point de mon récit, nous voilà tous deux agacés – nous partageons au moins cela.

Vous, Nicolas Sarkozy, tout puissant ministre de l'Intérieur et candidat à la Présidence de la République française parce que votre temps est compté et que vous vous languissez de connaître l'issue de ce long poulet.

Moi, Jean-Jacques Reboux, simple citoyen dont trois longues heures de temps – tout aussi précieux que le vôtre, permettez-moi de vous le dire, je ne suis pas moins mortel que vous – m'ont été volées ce lundi 24 juillet 2006 aux alentours de 19 heures, la veille d'un départ de vacances que j'attendais avec au moins autant d'impatience que vous attendez le verdict des urnes d'avril 2007, pour la seule, aberrante et insupportable raison qu'il est absolument impossible, interdit, inimaginable, en France, pour un citoyen ordinaire, de dire à un représentant de l'ordre : « Monsieur l'agent, vous vous trompez. Je ne suis pas un délinquant, ni même un contrevenant. Parce que vous êtes zélé ou voulez faire du "chiffre" pour donner du tonus à votre avancement, vous outrepassiez vos droits. Vous abusez de votre pouvoir. Tout assermenté que vous soyez, je refuse de me conformer à votre décision arbitraire et de considérer votre uniforme comme un gage de probité suprême. Vous êtes dans le faux, cette infraction dont vous m'accusez, je ne l'ai pas commise, et le simple fait que vous refusiez d'entendre ma voix de citoyen ne fait pas de vous un exemple pour la société que vous êtes censé défendre. Mais l'erreur est humaine, monsieur l'agent, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis, et si vous acceptez de le reconnaître, je vous oublierai aussi vite que je vous ai rencontré, et vous pourrez ainsi vaquer de nouveau à votre tâche qui est, oserai-je vous le rappeler, non pas d'emmerder les gens en règle mais d'arrêter de vrais contrevenants, potentiellement dangereux pour la sécurité routière... »

La loi est ainsi faite. En droit français, procéder de la sorte, s'opposer à une décision d'un agent de police assermenté, essayer d'apporter un peu de hauteur, d'humanité, d'*intelligence* au débat, cela s'appelle – il suffit pour cela que le policier en ait décidé ainsi – un outrage. Quelles que soient les circonstances, les torts et les droits de chacun, un policier ne saurait supporter la contradiction. Revêtu de son uniforme, nanti de ses prérogatives sans limites, le policier est un individu omnipotent, tout-puissant, qui a forcément raison et qui, quelle que soit la gravité des griefs qui pourront lui être reprochés par la suite, sait qu'il sera toujours couvert par sa hiérarchie. Et c'est proprement insupportable en ce que cela revient finalement à dire que la seule raison admissible est celle du plus fort.

Vous l'avez compris, c'est exactement ce qui s'est passé ce jour-là... Je vous fais grâce des détails : vous aurez toute latitude pour vérifier dans le procès-verbal qui a été délivré à mon encontre (et dont je n'ai pas pris connaissance à l'heure où j'écris ces lignes) l'intitulé exact – si elles ne sont pas dénaturées – des paroles qui m'ont échappé ce lundi 24 juillet 2006 aux alentours de 19 heures, lorsque, à court d'arguments devant une telle montagne de mauvaise foi, accablé de chaleur et de stress, pressé de rentrer chez moi pour emmener ma petite famille en vacances le lendemain dès 6 h 30, poussé dans mes derniers retranchements par un policier visiblement ravi de me pousser à la faute et à l'outrage, fermé à tout dialogue, se bornant à me répéter « Calmez-vous, monsieur ! » comme s'il ne connaissait que ces trois mots de la langue française – alors que tout, dans son attitude hautaine, méprisante, concourait à ce que, précisément, je perdis mon calme –... lorsque, disais-je, j'ai "lâché" le mot fatidique, le mot interdit, le mot fleuri que l'on peut

dire à tout le monde dans notre pays sauf... à un policier dans l'exercice de ses fonctions, et dont je ne vous ferai pas l'offense de le répéter ici.

C'est pourquoi je me permettrai, à ce moment de mon récit, de faire un saut dans le temps de quelques petites minutes. Quelques minutes, c'est-à-dire le temps qu'il faut à un policier pour prévenir ses collègues de la terrible menace qui pèse sur son intégrité morale outragée, et de demander le renfort nécessaire au rétablissement de l'ordre, afin de réduire le facteur d'insécurité que tout citoyen, dans notre pays, peut très rapidement devenir, par le seul fait d'un malheureux hasard, avec les conséquences parfois dramatiques qui peuvent en advenir – et faire de lui la victime de ce que l'on affuble du nom impropre et trivial de "bavure policière".

Car c'est bel et bien de cela dont j'ai été victime. Même si je n'ai pas été passé à tabac – et je puis vous assurer que l'un au moins de ces agents en trépignait d'envie –, l'esprit et la lettre (violences physiques, menaces verbales, intimidations, privation abusive de ma liberté par coercition, brimades, menottage serré, déni du droit élémentaire de se désaltérer) étaient bel et bien là.

Réfutant l'accusation que mon bref arrêt au milieu du carrefour avait « gêné le passage des autres véhicules venant des voies transversales », contrairement à ce qui est écrit sur le PV n° 23 63667 qui me fut remis, trois heures après, dans un commissariat de la rue Truffaut où je n'aurais jamais dû être conduit si ce policier avait correctement fait son travail – et encore moins de façon aussi brutale –, j'ai donc commis le délit qui insupporte tout policier (avant de le ravir et le conforter dans un second temps, puisque cela lui permet ultérieurement d'établir un procès-verbal toujours bon pour l'avancement),

le délit total et absolu aux yeux de l'autorité assermentée : celui d'outrage, et ayant, dans les instants qui ont suivi, refusé de me laisser embarquer de gré par les agents de la force publique venus en surnombre, puissamment armés, bottés, casqués, si fiers et si sûrs d'eux-mêmes qu'ils ne semblaient même pas souffrir de la chaleur accablante, j'en ai commis un second, beaucoup plus grave encore : celui de rébellion, ce qui me valut d'être embarqué de force, mains menottées dans le dos tel un dangereux gangster, de même que les chevilles.

Cette scène se déroula devant une cinquantaine de passants tétanisés, choqués, se demandant si l'homme qui refusait de se laisser embarquer comme une bête féroce n'était pas l'ennemi public n° 1 en personne. Des témoins choqués mais n'osant intervenir pour prendre ma défense – un outrage est si vite arrivé. Trois heures plus tard, alors que je venais récupérer ma voiture, un témoin (le patron du bar voisin) m'affirma qu'ils étaient une bonne quinzaine et tomba des nues lorsque je lui racontai le motif insensé de mon arrestation. Quinze policiers pour arrêter et menotter un particulier dont la seule infraction fut de contester d'en avoir commis une, inventée de toutes pièces par un policier : la France, monsieur le ministre, est-elle encore une terre de raison et de libertés ? Descartes et Voltaire auraient-ils été reconduits à la frontière ?...

Mais revenons, si vous le voulez bien, quelques minutes en arrière, juste avant mon arrestation...

Comprenant que la situation allait probablement empirer, j'ai aussitôt passé un coup de fil à ma compagne depuis mon téléphone mobile pour la prévenir que notre départ en vacances serait probablement retardé car j'avais des petits soucis avec un "flic complètement maboule" [c'est le terme

que j'ai effectivement utilisé, et je ne le renie en rien]. J'étais tellement à bout, j'avais tellement la gorge sèche qu'elle ne reconnut pas ma voix. Le policier m'arracha alors brutalement mon portable des mains et appela à la rescousse deux motards de la police de la route qui passaient de l'autre côté de la rue à ce moment-là, puis il demanda à son collègue d'appeler des renforts.

L'un des motards accouru – un individu très grand et très maigre – me poussa alors à terre sans ménagement en me disant « Ta gueule ! » tandis que mon agent verbalisateur me passait les menottes dans le dos en serrant très très fort, alors que l'article 803 du Code de procédure pénale ne prévoit le menottage que lorsque l'individu est « considéré comme dangereux pour autrui ou pour lui-même ou susceptible de prendre la fuite ». Ce qui n'était pas le cas : je ne risquais pas de prendre la fuite vu qu'on m'avait confisqué les clés de ma voiture, mon téléphone portable et tous mes papiers ; quant à ma dangerosité... j'étais à bout de souffle, je pouvais à peine parler tellement j'avais la gorge sèche et je tenais à peine sur mes pieds tellement j'étais traumatisé... Ajoutons que le menottage "serré" et brutal qui me fut infligé, avec une jouissance non dissimulée, est interdit par une circulaire de décembre 2004, qui le réserve aux cas de force majeure, et l'on aura une idée de l'arbitraire de la méthode.

Estomaqué de voir un tel déferlement de violence, je me mis à hurler, provoquant donc un attroupement d'une cinquantaine de personnes sur le trottoir. Autant que je me souvienne, j'ai hurlé ceci : « C'est une honte ! Je n'ai rien fait, je n'ai même pas grillé un feu rouge ! Qu'est-ce que c'est que ce pays où la police a tous les droits ! La France est-elle encore un État de droit ? Merde, faites quelque chose !... »

Vous allez me dire, M. Sarkozy, que dans la terminologie policière que vous affectionnez, ce type de comportement s'appelle "incitation à l'émeute". Ce à quoi je vous rétorquerai que dans ma terminologie à moi, qui est celle des êtres humains "ordinaires" n'ayant rien à se reprocher, n'aimant rien tant qu'on lui fiche la paix, et vivant de surcroît dans un pays en paix, cela s'appelle tout simplement le cri de détresse d'un citoyen terrorisé d'être traité avec un tel mépris des libertés publiques, un tel désir d'humiliation – un psychiatre utiliserait probablement le terme de "sadisme" –, une telle brutalité imbécile.

Je demandai alors à une dame qui se trouvait tout près de moi, une bouteille d'eau à la main, et qui semblait emplie de compassion à mon égard, si elle pouvait me donner un peu d'eau car je n'avais plus de voix et comme il faisait très chaud je me sentais prêt d'avoir un malaise. La dame me tendit sa bouteille, aussitôt interrompue par un policier qui me cria : « Tu boiras au commissariat ! » Je lui criai qu'il n'avait pas le droit de me tutoyer, ce à quoi il répondit qu'il ne s'adressait pas à moi, mais... à son collègue ! *[Il serait à ce sujet intéressant de savoir si le tutoiement-rudolement à l'intention des personnes interpellées est une discipline enseignée à l'École de police en temps que manœuvre d'intimidation ou si cette volonté provocatrice d'abaisser la dignité des gens s'est imposée à l'usage, jusqu'à en faire une caractéristique fondamentale du « comportementalisme policier ».]*

Un autre policier me passa alors un cordon de sécurité en plastique autour des chevilles, qu'il serra également très fort, en me jetant un regard vindicatif, et l'on m'embarqua dans un fourgon, tandis que j'essayais de résister aux policiers qui me poussaient avec une incroyable brutalité.

Rébellion ?

Là encore, M. Sarkozy : non !

Je récusé ce terme, et je crie « légitime défense ! »

Légitime défense d'un citoyen livré à la violence la plus abjecte, la plus dégradante, terrorisé d'être traité comme un animal et non plus comme un être humain !

Je tombai alors par terre et m'ouvris le genou gauche et le coude droit. *[Je joins à cette lettre copie de la note du médecin qui m'examina le lendemain, constatant des excoriations cutanées au niveau des deux coudes et du genou gauche. Je précise qu'un mois après les faits je n'avais toujours pas retrouvé l'usage normal de ma main gauche, à cause de l'extrême violence du menottage.]* Je demandai aux policiers présents dans le fourgon s'ils savaient pourquoi on m'arrêtait, me heurtant à un mutisme total. La seule question qui me fut posée pendant ces interminables minutes en dit long sur la psychologie basique inculquée dans les manuels de procédure d'intervention policière : « Avez-vous des antécédents psychiatriques, monsieur ? » Tenté un instant de répondre « Non, et vous ? », je me contentai néanmoins d'un non catégorique.

Le policier qui se tenait à ma gauche dans le fourgon et maintenait une forte pression sur mon épaule gauche me lança : « Tu raconteras tout ça au commissariat ! »

Je lui fis aussi remarquer qu'il n'avait pas le droit de me tutoyer et lui demandai de me lâcher l'épaule, que je n'allais pas me sauver, vu que j'avais les chevilles et les poignets menottés, mais il refusa et répondit lui aussi : « Je ne vous parle pas, je parle à mon collègue. »

Proverbial sens de l'humour des policiers !

Croisant le regard de la conductrice qui n'avait encore rien dit et espérant – à 47 ans j'ai gardé une certaine naïveté ! – un peu de compassion de la part d'une femme, je lui demandai : « Et vous, vous ne dites rien ? Vous ne savez même pas ce que j'ai fait ! Vous n'avez pas le droit de traiter

les gens comme ça ! C'est Sarkozy qui leur permet de se comporter comme des cow-boys ? »

C'est alors qu'intervint le motard grand et maigre, qui aidait ses collègues à me coincer dans le fourgon, et je compris alors que j'avais commis un crime de lèse-majesté en prononçant le nom du ministre de l'Intérieur.

Diantre !

Ainsi donc, deux cent dix-sept ans après la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, prononcer le patronyme du vénéré maître de l'ordre peut vous envoyer au cachot, ferré comme un dangereux bandit !

Serions-nous revenus sous le règne du Roi-soleil ?

Mais reprenons la chronologie...

Aussitôt, le motard, rendu furieux par ma remarque mais gardant un sang-froid implacable, m'enfonça délicatement sa matraque dans les côtes et me murmura à l'oreille : « *Tas de la chance qu'"Il" soit pas président !* »

De qui croyez-vous qu'il parlât ?

Je ne vous ferai pas l'injure de vous imposer la litanie des candidats déclarés au scrutin d'avril 2007 : il parlait bien évidemment, vous l'aurez compris, M. Nicolas Sarkozy, de votre personne.

Bien qu'il ait, sur ces fortes paroles, refermé la porte du fourgon derrière lui, c'est le moment où j'ai eu le plus peur. Et quand je dis "peur", c'est bien plutôt le mot terreur que je devrais évoquer. Il me faut aussitôt ajouter que cette terreur dépassait le cadre de ma personne. En une fraction de secondes, j'ai pensé au cauchemar de tous ces gens qui, parce qu'ils ont eu le toupet de contester la décision d'un policier, se sont retrouvés un jour bafoués dans leur dignité, tutoyés, violentés, avilis, battus, déshabillés, fouillés au corps, jetés sur un bat-flanc de commissariat, à qui on refuse de

boire, de s'alimenter, d'uriner, de déféquer dans des WC, qu'on frappe, qu'on humilie, qu'on déshumanise. Et je me suis dit : « Les violences policières, ça n'arrive pas qu'aux autres, ça y est, c'est arrivé, c'est ton tour ! »

Passé le temps du choc émotionnel personnel, ce qui m'est arrivé le 24 juillet 2006 m'inspire quelques réflexions d'ordre plus général, et, disons, plus « philosophique », qui feront l'objet du second volet de cette lettre.

Voici donc, monsieur le ministre, le moment venu d'abandonner mon intérêt particulier pour me pencher sur l'intérêt général. Celui des femmes et des hommes qui composent la Nation, dont le sort ne saurait laisser insensible celui qui aspire à en devenir le Président.

\*\*\*

Je ne connais pas l'identité de ce policier, et encore moins ce qui guida ses aspirations à entrer dans la police, mais j'ai terriblement peur qu'elles ne soient pas vraiment en adéquation avec sa mission qui est, il serait peut-être bon de le rappeler à ce genre d'individu, de veiller sur la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens.

Ce type de comportement au sein de la police nationale est en totale contradiction avec le Code de déontologie promulgué par décret du 18 mars 1986, dont chaque fonctionnaire de police reçoit un exemplaire, et qui subordonne l'exercice des missions de police au strict respect (entre autres) de la Constitution et de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, dont l'article 12, placé en exergue de cette lettre, stipule : « La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. »

Comment ne pas penser, en effet, que ce policier, en me soufflant ce venimeux « *T'as de la chance qu'“Il” soit pas président !* », n'avait pas en tête des arrière-pensées personnelles partisans, bien éloignées de la mission d'utilité collective qui est la sienne ?

Comment ne pas voir dans ces propos menaçants le signe que les ferments d'une sédition nauséabonde sont à l'œuvre chez certains policiers ?

Comment ne pas être choqué par l'idée qu'au sein de la police nationale, des individus brutaux, affichant leur violence primitive avec une répugnante ostentation, attendent votre arrivée au pouvoir avec une impatience aussi peu dissimulée ?

M. Nicolas Sarkozy, il ne fait guère de doute que ce genre d'individu n'est pas le seul à attendre en piaffant votre avènement aux plus hautes fonctions de l'État – et vous n'êtes certes pas le premier ministre de l'Intérieur de la V<sup>ème</sup> République dans ce cas. Il est également permis de penser que ses espérances ne sont pas guidées par le soulagement que votre arrivée à l'Élysée ramènerait l'ordre d'un coup de baguette magique, lui permettant ainsi de soulager sa tâche ; on sait en effet que les policiers n'ont pas la réputation de répugner au labeur. Reste une hypothèse plus plausible, qui fait froid dans le dos : le secret espoir que votre arrivée à la Présidence de la République lui permettra de laisser libre-court, de façon beaucoup moins aléatoire et plus pragmatique, à ses plus bas instincts répressifs – je vous rappelle que, disant cela, ce policier aux allures de milicien venait d'embarquer *manu militari* un inconnu dont il ignorait complètement ce que ses collègues avaient à lui reprocher, mais surtout qu'il trépignait d'envie de lui faire subir des sévices physiques.

Au-delà de mon cas personnel, ce « *T'as de la chance qu'“Il” soit pas président !* » m'a irrésistiblement transporté dans des

époques troubles, que, comme vous, je suis trop jeune pour avoir connues, quand les Franquistes fusillaient Federico Garcia Lorca et les combattants qui défendaient la jeune république espagnole, quand les Chemises noires de Mussolini s'amusaient à faire boire de l'huile de ricin aux intellectuels honnis, quand les nazis assumaient leurs fantasmes racistes en persécutant tout ce qui n'avait pas l'heur d'être purement aryen, ou, plus près de nous, quand les sbires des Pinochet, Stroessner et autres Videla exécutaient les opposants, faisant disparaître leurs corps pour effacer les traces de leurs crimes. Comme je vous l'ai dit, je suis né en 1958, j'avais donc vingt ans en 1978, et je me souviens parfaitement du slogan, de sinistre mémoire, d'un général argentin : « D'abord, nous tuons tous les communistes, puis nous tuons les opposants, puis nous tuons les tièdes, enfin nous tuons les indécis. » Ce « *T'as de la chance qu'“Il” soit pas président !* », et tant pis si l'analogie vous paraît provocatrice, m'a renvoyé à cette lugubre imprécation, lue sur un journal mural alors que j'avais vingt ans dans une France qui pouvait encore rimer avec espérance.

Cette réplique, M. Sarkozy, vous devriez le savoir mieux que quiconque en tant que ministre des libertés publiques, n'est pas digne d'un fonctionnaire de la République. Elle fait honte au corps policier dont vous êtes le plus haut responsable. Elle nous renvoie à des heures peu glorieuses où notre pays était sous la coupe d'un vieillard cacochyme qui avait fait don de son corps à la France, celle de Vichy, pas celle de Londres. Celle de Pétain et de la Milice, pas celle du général de Gaulle et des FFI. Elle témoigne de la violence larvée et provocatrice d'une certaine police en mal de dictateur. Les SA nervis de Röhm ne se conduisaient pas autrement quand ils affirmaient : « Et là, ce n'est rien, tu verras quand

“il” sera président. » On sait ce qu’il est advenu ensuite...

M. Nicolas Sarkozy, je vous pose crûment la question : aspirez-vous à être ce dictateur ? Si, comme je l’espère, la réponse est non, ne pensez-vous pas qu’il serait judicieux de tout mettre en œuvre pour prouver que vous n’êtes pas soupçonnable de telles tentations ?

Bien que n’ayant aucune sympathie pour votre fouguese rhétorique, vos vigoureux coups de menton, votre attirance pour le communautarisme à tout crin, votre promptitude à enfourcher les rênes de la démagogie, votre irrésistible propension à exploiter les peurs primitives de nos concitoyens, dont nombre d’entre eux seraient, dit-on – nostalgie du régime ci-dessus évoqué ? –, ravis de voir un homme fort (pour ne pas dire “un chef”) présider aux destinées de la France, je voudrais croire que vous êtes un honnête homme, que les sirènes du calcul politicien n’ont pas totalement perverti vos facultés humanistes, et que votre intelligence saura être plus forte que votre irrésistible avidité de pouvoir, et vous ramènerait, si vous étiez élu président, à un peu plus de retenue. La phrase sinistre entendue le 24 juillet 2006 aux environs de 19 heures dans ce fourgon de police n’est pas de nature à me rendre optimiste...

M. Nicolas Sarkozy, pensez-vous vraiment que la force, la coercition, la toute-puissance de forces de police aux prérogatives démesurées soient les seuls moyens – à supposer que celui-ci soit menacé – de défendre l’ordre républicain ?

Ne craignez-vous pas qu’à force d’importuner les citoyens sous des prétextes d’une futilité exacerbante, les forces de police ne deviennent un formidable repoussoir pour une portion de plus en plus grande de la population – et pas seulement pour la jeunesse abandonnée et vilipendée des cités de banlieue ? Croyez-vous que la fin justifie à ce point

les moyens ? Pensez-vous vraiment que la société policière qu’est en train de devenir insidieusement la France, avec ses cohortes de contrôles, vexations, brimades, inculpations à la chaîne pour outrage, rébellion, incitation à l’émeute, incarcérations arbitraires, gardes-à-vue humiliantes, mises en rétention inhumaines des étrangers sans-papiers, répression violente des manifestations anti-CPE, avec ses bavures répétées, ses meurtres racistes, crimes d’État crapuleux toujours impunis par une justice arc-boutée dans ses rectitudes d’Ancien Régime et solidaire en toutes circonstances de son *alter ego* policier, soit conforme aux valeurs républicaines qui sont les nôtres depuis plus de deux siècles ? Est-ce là la théorie de rupture dont vous vous êtes fait le héraut ? Est-ce là votre grand dessein ?

Il est de notoriété publique, vous le savez mieux que quiconque, qu’une frange de la police est gangrénée par une extrême droite fruste et frustrée, ne supportant pas qu’autant de place soit accordée aux libertés, à la tolérance et à l’humanisme qui sont les fondements de notre république.

Vos prises de position appuyées en faveur d’une répression toujours plus accrue, d’une “tolérance zéro” envers ceux qui se mettent en travers de la loi et de l’autorité censée la représenter – y compris lorsque celle-ci se met elle-même hors-la-loi –, vous valent les sympathies de ces éléments les moins scrupuleux de la police, qui savent que, quelles que soient les circonstances de leurs interventions, le locataire de la place Beauvau les “couvrira”, ainsi qu’il l’est implicitement écrit dans l’article 12 du Code de déontologie de la police. Un peu plus que vos prédécesseurs – et certains n’étaient pourtant pas des tendres –, vous êtes devenu, au sein de la police, et j’ai pu le constater à mes dépens, une sorte de figure tutélaire, une haute autorité intellectuelle et

morale. Toutes vos déclarations, sous couvert de caresser dans le sens du poil les fonctionnaires de police, d'exorter leur fibre répressive, flattent en réalité le versant obscur de ces policiers pour qui la prévention, le travail de proximité, l'assistance aux personnes ne sont rien moins que des tâches subalternes, dont ils ne saisissent pas bien l'intérêt... L'une des conséquences en étant que certaines pratiques – qui relèveraient du délit si la police ne bénéficiait de prérogatives aussi étendues –, non seulement se généralisent, mais se banalisent d'une façon inquiétante.

Cette police-là, brutale, fascisante, héritière directe de celle qui expédia des milliers de juifs dans les camps nazis, me fait peur. Et je ne suis pas le seul à avoir peur. Nous sommes des milliers, des dizaines, des centaines de milliers. Ce qui m'est arrivé le lundi 24 juillet aux environs de 19 h peut arriver à n'importe qui. Aucun citoyen n'est à l'abri d'une bavure policière.

*« T'as de la chance qu'“Il” soit pas président ! »*

M. Nicolas Sarkozy, que cette menace soit proférée en votre nom ne vous interpelle-t-il pas ?

Trouvez-vous normal que des policiers à ce point vindicatifs et violents soient à ce point au-dessus des lois ?

Trouvez-vous normal qu'à tout instant, parce que l'on traverse hors des clous, parce qu'on s'égaré un peu du chemin, ou même comme c'était mon cas le 24 juillet, parce qu'on conteste une infraction imaginaire, on puisse être livré pieds et poings liés à des individus aussi dénués d'intelligence, de pondération, d'esprit ?

M. Nicolas Sarkozy, avant de dégainer promptement le pistolet à racaille, le karcher à broyer la graine de voyou, ne pensez-vous pas qu'il serait autrement plus urgent de commencer par faire le ménage dans votre propre maison ? Ne

pensez-vous pas qu'il serait grand temps, avant qu'il ne soit trop tard, de prendre des mesures afin d'endiguer ces scandaleuses dérives ?

Le 27 octobre 2005, vous le savez, deux jeunes d'une cité de banlieue sont morts électrocutés dans un transformateur EDF parce qu'ils ont eu peur d'un contrôle de police. Alors qu'ils n'avaient commis aucune infraction et n'avaient rien à se reprocher, à la confrontation avec les forces de police ils ont préféré affronter le risque mortel d'un transformateur électrique et la mort atroce qui s'en est suivie. À la suite de quoi débutèrent les émeutes de banlieue...

Cet exemple tristement dramatique n'est pas isolé. Beaucoup de citoyens de notre pays, dont je fais partie, et je n'en tire aucune fierté particulière – beaucoup d'étrangers aussi – n'ont commis aucune infraction et n'ont rien à se reprocher. La plupart d'entre eux n'aspirent qu'à une chose : mener une vie calme et tranquille. Malgré cela, les contrôles de police sont de plus en plus souvent prétextes à d'insupportables débordements. Si la police jouit d'une certaine cote parmi la population, pour des raisons faciles à comprendre, parce qu'on est bien content de la trouver quand on en a besoin, de plus en plus de gens sont révoltés par l'impunité et la protection systématique dont bénéficient les policiers qui outrepassent leurs droits et se livrent à des abus, des brutalités qui enverraient un citoyen ordinaire en Cour d'Assises.

Ce qui m'est arrivé le 24 juillet 2006 en est un exemple saisissant parmi des centaines d'autres.

Jusqu'où cela ira-t-il ?

\*\*\*

M. Nicolas Sarkozy, j'ai pu m'offrir cette tribune parce que je dispose de certaines relations, amitiés, dans ce qu'il reste de la presse libre, une presse sur laquelle vos puissants amis industriels n'ont pas encore mis la main, et aussi parce que je dispose d'une maison d'édition, aussi petite soit-elle, mais qui a le mérite d'exister et d'être indépendante. Mais combien de citoyens français – ne parlons même pas des étrangers ! –, chaque jour, se trouvent livrés à l'arbitraire de représentants de l'ordre rendus tout-puissants uniquement parce qu'un concours administratif leur a permis d'échapper au chômage et de revêtir un uniforme, et dont les atteintes à la déontologie restent impunies ? Et combien, parmi ces citoyens, résignés parce qu'impuissants à lutter contre le pot de fer, restent à jamais exaspérés, meurtris, traumatisés par une institution policière pour qui ils n'éprouveront désormais que de la méfiance, du mépris, quand ce n'est pas une irréductible haine ?

Contrairement à ce que vous pourriez penser, je n'ai rien contre la police. Je n'ai rien contre la police quand elle permet la sauvegarde du bien public, quand elle défend la veuve, l'orphelin, le faible, le floué, quand elle permet l'arrestation de criminels et permet d'éviter des drames, et la mort d'innocents. En un mot, quand elle assume son rôle, inscrit en toutes lettres dans la Constitution et la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Et j'ai pu constater, lors de mon interrogatoire et de ma prise de déposition au commissariat de la rue Truffaut devant deux OPJ "civilisés et courtois", ou à d'autres occasions, qu'il existait des policiers ouverts au dialogue, ne se reconnaissant pas dans le grand idéal répressif qui a vos faveurs, et même – ils ne vous le diront évidemment pas – conscients des dangers que font courir à la démocratie la présence, au sein de la police, d'in-

dividus déviants, aussi peu respectueux que respectables, aux méthodes relevant parfois du droit commun, et dont certains fourniraient d'excellents sujets d'étude au corps psychiatrique. Ces fonctionnaires brutaux dont le fantasme obsessionnel doit être de se faire une place sous le soleil d'une dictature policière n'ont rien à faire dans la police française.

Peut-on dire que de sérieuses mesures soient prises pour y remédier ?

Je ne le pense pas.

Et certainement pas par vous : j'en veux pour preuve le courrier<sup>1</sup> que vous avez adressé le 9 mai 2006 au député des Hauts-de-Seine Jacques Brunhes, en réponse à sa proposition de création d'une commission d'enquête sur les dysfonctionnements de la police nationale, dans lequel vous réfutez l'argumentation pourtant solide et étayée du parlementaire en affirmant sans aucun état d'âme que "la police nationale assure pleinement sa mission de garante des valeurs de la République au service d'un État de droit".

Puis-je vous rappeler, M. Sarkozy, que sept semaines plus tôt, le 18 mars, lors de la grande manifestation anti-CPE place de la Nation – et c'est d'ailleurs ce qui motiva l'initiative du député Brunhes –, un militant SUD-PTT se faisait violemment frapper et piétiner par des policiers, à la suite de quoi il resta trois semaines dans le coma, que les forces de l'ordre ne jugèrent pas utile d'alerter les secours et que la Préfecture de police annonçait le 18 mars au soir qu'aucun blessé grave n'était à déplorer, ajoutant que les caméras vidéo de la place de la Nation n'étaient pas branchées ce jour-là ?!

Cet exemple, hélas, n'est que l'arbre qui cache la forêt.

1. Pour plus de détails sur l'argumentation du ministre, le lecteur se reportera à la partie "glossaire", pp. 54 à 56.

M. Sarkozy, vous qui vous êtes fait le chantre de la rupture, pensez-vous vraiment que nous puissions encore longtemps continuer à vivre en bonne harmonie dans un pays où des fonctionnaires agissant au nom de l'État se comportent comme des voyous, des brutes, des barbares ? Ne voyez-vous pas que la racaille honnie par vous pointe aussi sous l'uniforme bleu marine, bien plus dangereuse que celle que vous êtes si prompt à montrer du doigt devant les caméras de télévision ?

Même si c'est un vœu pieux, qui fera probablement ricaner sous les ors de la place Beauvau et dans les dîners en ville qui vous font prince, je vous fais cette suggestion : votre sulfureuse stratégie de rupture – j'utilise cet adjectif à dessein, étant donné que ce avec quoi vous voulez rompre n'est pas clairement explicité –, et si vous commenciez par la mettre en œuvre au sein de l'institution policière ?

Ne pensez-vous pas que les délits d'outrage, de rébellion et d'incitation à l'émeute, alors que la France vit en paix depuis six décennies et que plus personne ne songe sérieusement à faire la Révolution – tout au moins de façon violente –, sont des concepts d'un autre âge, au même titre que pouvaient l'être il n'y a pas si longtemps que cela le délit d'homosexualité, l'interdiction faite aux femmes de voter, d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation du conjoint, la pénalisation de l'avortement ou la peine de mort par décollation ?

Croyez-vous vraiment que le peuple français soit si peu digne de confiance qu'il ait besoin d'être constamment surveillé, déresponsabilisé ? Pensez-vous un seul instant, les yeux dans les yeux, que la sécurité des biens et des personnes soit à ce point menacée qu'il faille lâcher dans les rues de Paris et de France des troupes aguerries de policiers chauffés à

blanc par des discours caporalistes, soumis à des impératifs de productivité, de surefficacité ? N'avez-vous pas assez de gonfler les biceps ? N'aspirez-vous pas, vous aussi, comme la plupart de nos concitoyens, à un peu de simplicité ?

Comme tous les petits Français, vous avez dû lire la fable de La Fontaine *La grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf*. Elle devrait vous faire réfléchir. Si la pectoralisation à outrance et la démagogie sont des moyens efficaces de rallier les suffrages des électeurs – des pauvres gens perdus qui ne savent plus à quel saint se vouer aux déçus du lepénisme gâteaux, en passant par les nostalgiques de l'État à poigne qui sont, hélas, encore légion –, cela ne saurait en aucun cas constituer une façon d'assumer l'exercice du pouvoir. Ou alors cela voudrait dire – et cette pensée me renvoie aux interminables minutes que j'ai passées dans ce sordide fourgon de police, menotté, humilié, les coudes et le genou en sang, contraint d'écouter ce sinistre « *Tas de la chance qu'"Il" soit pas président !* » –... ou alors cela voudrait dire que vous seriez tenté par une aventure autoritaire ?

Est-ce là votre secret désir ? Est-ce là tout votre calcul ?

Avez-vous vraiment envie de livrer notre pays à des hordes de miliciens d'extrême droite, comme aux plus sombres heures de notre Histoire, quand la police française collaborait avec l'occupant nazi qui n'en demandait pas tant ?

Vous me rétorquerez peut-être que comparaison n'est pas raison, que les temps ont changé, que l'Histoire ne repasse pas les plats. Je vous répondrai simplement que je n'en suis pas si sûr, et qu'à force de jouer aux apprentis sorciers l'on peut finir par se brûler les ailes. Pas plus que moi, M. Sarkozy, vous n'avez connu le fascisme. Êtes-vous bien certain que nous en soyons à l'abri ? L'Europe est unie, certes. Les guerres des Balkans auront été, on peut l'espérer, les

dernières sur notre continent. Mais le déclin constant des États-nations au profit d'entités privées toutes puissantes, plus ou moins occultes, la déchéance d'un nombre croissant de nos concitoyens, la prolifération de la précarité, de la misère sociale, des sans-logis, la décrépitude du lien social, le désespoir dans lequel la misère plonge un nombre chaque jour plus grand de nos concitoyens, l'obscénité des profiteurs de Bourse, des spéculateurs immobiliers, des grands patrons milliardaires donneurs de leçon, font craindre les pires excès, les pires dérives, et nous n'avons jamais été, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, aussi proches d'une possible plongée dans les eaux noires du totalitarisme... Vous arrive-t-il de penser – lorsque vous vous rasez, par exemple – que votre propension obsessionnelle à tresser des louanges sans fin aux forces de l'ordre pourrait être de nature à inciter certains individus douteux – et pas seulement au sein de la police – à se laisser aller à des débordements néfastes pour la démocratie ?

M. Nicolas Sarkozy, vous êtes un homme politique puissant, influent, déterminé. Votre rouerie, votre intelligence sont avérées. Vous allez vous présenter à la Magistrature suprême. Il est donc permis de supposer que vous le faites en connaissance de cause, et que vous n'êtes pas uniquement guidé par la soif du pouvoir qui semble vous habiter – le contraire, si vous étiez élu, serait annonciateur de terribles dangers pour notre pays. Vous avez donc mûrement réfléchi aux conséquences qu'aurait votre élection sur le comportement scandaleux de certains policiers, bien plus nombreux qu'on ne saurait l'imaginer, je le crains. Les fonctionnaires de police haineux qui défilaient sous les fenêtres de Robert Badinter en 1984 en criant « Mort aux juifs ! » continuent, à n'en pas douter, de faire des émules, dont fait assurément

partie le policier qui m'a asséné ce « *Tas de la chance qu'«Il» soit pas président !* » digne d'un affidé de Joseph Darnand.

Or, vous n'êtes pas sans savoir que la politique, c'est d'abord et avant tout – même si chaque jour qui passe transforme ce postulat républicain en une scie chassée d'un coup de balai par les profiteurs du libéralisme – le Bien public.

Je vous pose donc la question : où est le Bien public, dans tout cela ? Où est le Bien public dans cette incroyable sur-enchère de démagogie – qui a contaminé jusque dans les rangs d'une partie de la gauche socialiste ? Ne pensez-vous pas qu'il existe des problèmes autrement plus urgents à régler, tels que l'éducation, la santé, l'écologie, l'aide aux pays du Sud, la précarité, l'injustice sociale, le chômage galopant, dont les gouvernements, de droite comme de gauche, truquent depuis trop longtemps sans vergogne les statistiques<sup>1</sup> ?

Les gesticulations, les coups de menton virils, les appels à la haine, l'Histoire du XX<sup>e</sup> siècle l'a hélas prouvé, n'ont apporté que drames, désolation, violences, massacres. Est-ce cela que vous voulez ? Ne voyez-vous pas que notre pays est déjà coupé en deux, en de multiples diagonales toutes plus incisives et dramatiques les unes que les autres, entre ceux qui ont du travail et ceux qui n'en ont pas, ceux qui ont un logis et ceux qui dorment dehors, ceux qui ont des papiers et ceux qui attendent après un titre de séjour, ceux qui possèdent la nationalité française et ceux qui vivent comme des apatrides, ceux qui ont la peau blanche et ceux qui l'ont mate, ceux qui sont nés avec une cuiller en argent dans la bouche et ceux qui ne savent même pas de quoi leur assiette

1. Lire à ce sujet le très instructif *Chômage : des secrets bien gardés (la vérité sur l'ANPE)* de Fabienne Brutus (J.-C. Gawsewitch éd.), ainsi que *Chômeurs, qu'attendez-vous pour disparaître ?* recueil collectif de témoignages de chômeurs, agents de l'ANPE, sociologues, inspecteurs du travail, à paraître aux éditions Après la Lune en février 2007.

sera remplie le soir, ceux qui sont épris de liberté, de solidarité, de fraternité et ceux qui soufflent sur les braises du racisme et de l'intolérance, ceux qui aspirent tout simplement au bonheur et ceux qui marinent dans l'espérance aigreur d'un régime totalitaire dont ils ne comprennent même pas qu'ils pourraient en être les premières victimes... N'est-ce pas suffisant qu'il faille encore compliquer les choses en créant une autre ligne de... rupture, entre ceux qui se sentent soulagés lorsqu'ils voient passer une patrouille de police et ceux qui, ayant vécu une atteinte à leur dignité lors de brigades policières comme ce fut mon cas, ressentent une peur instinctive à la vue d'un uniforme ?

M. Nicolas Sarkozy, vous n'avez pas, c'est entendu, à endosser à vous seul les dérives d'une certaine frange de la police, et encore moins – même si vous faites partie d'un gouvernement des plus droitiers que l'on ait connu depuis longtemps – la responsabilité d'une société aussi cruelle envers les plus démunis. D'autres ministres de l'Intérieur, par leurs discours fracassants, d'autres femmes ou hommes politiques, de droite mais aussi de gauche – et tout récemment encore celle qui sera peut-être la candidate du Parti socialiste aux élections présidentielles – ont avant vous soufflé sur les braises de la démagogie. Mais l'audience considérable dont vous disposez dans notre pays, auprès de certaines catégories de la population qui se laissent facilement berner par les mirages des journaux télévisés, vous font assumer une lourde responsabilité.

Votre engagement dans la bataille pour les élections présidentielles vous donne des droits, ni plus ni moins que toute autre femme ou homme politique. Le droit de susciter des débats, d'exercer certains "arbitrages", de proposer des pistes, des idées pour l'avenir.

Pas celui de nous faire trembler avec les menaces préférées dans l'ombre par vos admirateurs les plus extrémistes.

Et de faire du ministère dont vous avez actuellement la charge, qui est celui des Libertés publiques, le ministère exclusif des Libertés policières.

Il vous donne aussi, et surtout, des devoirs.

Au vu de ce que j'ai vécu le 24 juillet 2006 dans un fourgon de police, puis dans un commissariat de la rue Truffaut, où il m'a fallu attendre quarante minutes avant que l'on consente à me donner un verre d'eau (avalé les mains solidement menottées dans le dos, comme si j'étais un assassin d'enfant) alors que je crevais de soif et étais au bord de l'évanouissement, et je ne parle pas des vexations subies par le sadique au petit pied (dont je ne communiquerai pas ici le numéro matricule afin de ne pas être, en plus, accusé de diffamation) venant resserrer mes menottes en grognant un jouissif « et hop, arrestation ! » pour la seule raison que je venais de murmurer « c'est dégueulasse » ; je ne parlerai pas non plus du regrettable chantage de ce même OPJ "civilisé et courtois" auquel il m'a fallu céder pour ne pas passer une nuit en garde-à-vue [*reconnaissez le délit d'outrage et vous êtes libre dans deux heures, sinon nous reparlerons de tout cela demain matin*], qu'il me soit permis de vous dire combien je suis circonspect quant à vos désirs de démocratie républicaine.

Votre ami Alain Lambert, le fils de mon cordonnier devenu ministre du Budget, à qui je faisais part, sur son blog, de mes craintes, si vous arriviez au pouvoir, de vous voir céder à la tentation d'un régime autoritaire, essayait de me rassurer en ces termes : « Le pays a besoin d'une autorité retrouvée, et je ne pense pas qu'il l'exercera au point qu'il serait nécessaire, notamment par éthique et par conviction, que le pays ne soit pas prêt à l'accepter. »

Si je n'ai aucune raison de mettre en doute la sincérité de de ses propos, il m'est difficile, en revanche, de ne pas voir dans cette petite phrase, « *le pays a besoin d'une autorité retrouvée* », comme l'expression d'un lapsus témoignant d'un inquiétant inconscient collectif, aux antipodes de mes préoccupations d'homme libre. Il me semble en effet que ce dont "le pays" a le plus besoin de retrouver, ce n'est pas l'autorité, mais l'humanité, l'espérance, l'égalité des chances, la morale, la solidarité, la tolérance, la fin des dictatures de l'argent, etc...

L'autorité retrouvée ? Mais quelle autorité ? Désolé d'enfoncer ainsi le clou, mais la seule image de l'autorité qui me vient à l'esprit, lorsque je pense à vous, monsieur le ministre, c'est celle d'une brute en uniforme me taquinant les côtes avec sa matraque-tonfa en grommelant « *T'as de la chance qu'"Il" soit pas président !* »

Pas celle d'un homme d'État.

Je voudrais pourtant croire, M. Nicolas Sarkozy, que vous êtes un homme de progrès, que le Bien public, celui de la Nation, de la Cité, l'intérêt général, le droit, la concorde nationale, la justice sociale et l'esprit de tolérance, pour qui tant d'hommes et de femmes ont donné leur vie, figurent parmi vos premières sources de préoccupation.

J'ai pourtant beau retourner le problème dans tous les sens, j'en reviens toujours au même constat : le monde que vous nous proposez donne le vertige – quand, pour ne prendre que cet exemple récent, vous vous proposez d'interdire le droit de grève aux lycéens et collégiens au motif que... l'école est gratuite ! Il donne envie d'aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte, l'air plus respirable.

Il y a dans votre stupéfiante propension à faire semblant de partager les préoccupations, les souffrances, les rancœurs, les flatulences du petit peuple déboussolé, dans l'énergie que

vous déployez à vous auto-désigner comme le seul recours possible, le seul homme politique capable de sauver cette société française post-industrielle en train d'expirer – en louchant avec gourmandise vers ces inquiétants États-Unis d'Amérique pourvoyeurs de guerres, de chaos, de misère sociale –, dans la stratégie de rupture, encore bien mystérieuse, dont vous avez fait votre credo, comme un parfum de déjà-vu, qui me fait craindre des jours sombres pour notre pays. Un pays où, je l'espère, j'aimerais encore être fier et heureux de vivre longtemps encore, sans être obligé de me boucher le nez chaque matin à cause des relents de guerre civile qui empestent les rues.

« *T'as de la chance qu'"Il" soit pas président !* »

Gouverne-t-on avec des admonestations, des réquisitoires, des intimidations, des menaces, des armadas de supplétifs assermentés faisant régner la terreur sur des citoyens réduits au silence et à la servitude ?

Sont-ce là, M. Sarkozy, les seules promesses d'espérance que vous avez à nous offrir ?

Pensez-vous vraiment que les Français aient envie d'être dirigé par un homme dont la perpétuelle et obsessionnelle révérence va aux forces de l'ordre, loin devant toutes les autres forces vives du pays, qui n'ont pourtant pas démérité de la Nation ? Les ouvriers, les paysans, les cadres, les enseignants, les employés, les bibliothécaires, les journalistes, les ingénieurs, les artistes, les écrivains, les étudiants, les chômeurs bafoués, les chercheurs, les pompiers, les petits épiciers ouverts le dimanche, les mômes de banlieue, les immigrés, les magistrats, les gaziers, les postiers, les électriciens, et tous les fonctionnaires en civil – je veux parler de ceux à qui on a le droit de dire merde sans être traîné devant un tribunal pour outrage, et envers qui, il est vrai, on serait le plus

souvent plutôt enclin à manifester une certaine sympathie.

*« T'as de la chance qu'“Il” soit pas président ! »*

Oui, j'ai eu de la “chance”, je m'en suis tiré avec un PV de 135 euros – qu'il n'est évidemment pas dans mon intention de payer, je ne suis pas une vache à lait et je ne goûte guère le racket – pour une infraction inventée de toutes pièces par un fonctionnaire sans scrupules.

Je m'en suis tiré avec des vexations, des paroles humiliantes, des brutalités bon enfant de la part de policiers ne connaissant sans doute pas leur force, deux bonnes heures de menottage, démenottage, remenottage, toujours plus fort, toujours plus mal, avec interdiction de boire un verre d'eau, dans un de ces plaisants petits commissariats de quartier où il fait bon venir se réchauffer le cœur quand on a un peu de temps à tuer, sans compter les futures condamnations qui ne vont pas manquer de me tomber dessus !

De quoi devrais-je me plaindre ?... Je n'ai même pas eu le moindre petit coup de matraque à me mettre sur le râble !

Oui, j'ai eu de la “chance”, et j'espère qu'il en sera encore ainsi après le deuxième tour des élections présidentielles de mai 2007. Quel qu'en soit le résultat, sachez que nous serons toujours trop nombreux pour que vous – ou un autre – puissiez nous bâillonner tous. La police, la presse, les médias, les grands capitaines d'industrie sont sous votre contrôle, à vos côtés, ou prêts à l'être, c'est entendu. Ils se presseront encore davantage à votre porte, le doigt sur la couture du pantalon, si vous êtes élu à la fonction suprême. Mais, vous le savez sans doute, aucun maître n'est à l'abri dans aucune citadelle. Et si la démocratie était demain en danger, par votre faute ou celle d'un autre – ou celle des deux, une alliance entre la droite dure et la droite extrême est si vite arrivée –, sachez que notre vigilance ne faiblira pas.

Pour terminer, je vous informe que j'ai déposé une plainte auprès du Procureur de la République de Paris.

J'ai également demandé par l'intermédiaire d'un parlementaire, comme la loi me l'y autorise, la saisine de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité afin – ce sera une bien piètre compensation – de mettre devant ses responsabilités le fonctionnaire de police par qui toute cette lamentable affaire est arrivée.

Quelles que soient la méfiance et l'inquiétude que peuvent m'inspirer vos paroles et vos actes, je vous prie de croire, monsieur le ministre, à l'expression de ma considération respectueuse<sup>1</sup>.

*Jean-Jacques Reboux*

1. Je n'en aurai pas autant au service des fonctionnaires brutaux, haineux – et, au bout du compte, assez pathétiques, car je les plains plutôt qu'autre chose de faire un travail humainement aussi peu enrichissant, et surtout de le faire avec aussi peu de mansuétude et de compréhension vis-à-vis de leurs concitoyens – qui m'ont traité comme un chien le 24 juillet 2006. Ces gens-là ne m'ont pas respecté pas, ne *nous* respectent pas, nous qui n'avons pas le privilège d'être assermentés et ne disposons pas, de surcroît, de l'aisance naturelle qui nous permettrait de porter l'uniforme, je ne vois donc pas pourquoi je devrais leur accorder la moindre parcelle de respect, fût-elle reléguée dans une note de bas de page en fin de volume.

## GLOSSAIRE

**De la police, de ses coutumes, de son répertoire,  
et des différents moyens offerts par la société  
au citoyen pour se protéger des abus  
de certains de ses membres dévoyés**

**« Avez-vous des antécédents psychiatriques, monsieur [madame] ? »**

Question récurrente posée par le représentant de la force publique, lors de sa conduite au poste de police, à tout individu ayant été interpellé sur la voie publique, à laquelle il est fortement déconseillé de répondre, dans un souci de savoir-vivre et de bonne éducation : « Non, et vous ? » Ce qui pourrait être constitutif d'un outrage caractérisé (*voir ce mot*).

A noter qu'un agent de la force publique ne dira jamais à un citoyen interpellé [par exemple, aphone, atteint de palpitations, de tremblements, saignements de nez, réclamant à cor et à cris un verre d'eau ou à prendre un médicament] : « Monsieur, avez-vous un problème cardiaque, asthmatique, diabétique, intestinal, épileptique, Alzheimer, Parkinson, etc ? », interrogation qui serait pourtant en totale harmonie avec l'article 7 du Code de déontologie de la police (*voir ce mot*) stipulant que « le fonctionnaire de police a le respect absolu des personnes et se comporte envers elles d'une manière exemplaire. »

**BAVURE**

Trace, saillie que les joints d'un moule laissent sur l'objet moulé. *Par analogie*. Trace d'encre empâtant une écriture, un dessin, une épreuve d'imprimerie.

**BAVURE POLICIÈRE** *Par extension (impropre, trivial).*

Trace, saillie, plaie, écorchure, coupure, blessure laissée sur le corps d'une personne interpellée par des policiers, à la suite d'un menottage, coup de matraque, coup de poing, gifle ou par tout autre objet coupant ou contondant. Toute atteinte à la dignité humaine consécutive ou corrélée aux précédentes atteintes physiques.

On admet généralement qu'il y a trois catégories de bavures. Les bavures légères (interpellation "musclée" ou/et arbitraire, menottage serré, brimades, vexations), les bavures graves (passages à tabac, gardes à vue abusives ou/et non motivées, privations de nourriture et d'eau, refus de soins médicaux, non assistance à personne en danger, mauvais traitements, sévices corporels) et, enfin, les bavures mortelles (homicide suite à sévices corporels, actes de torture, blessures, coup de feu tiré à bout portant ou à bout touchant, entraînant le décès de l'interpellé).

Les policiers responsables des bavures, couverts par leur hiérarchie, ne sont généralement pas inquiétés par la justice, y compris lorsque la bavure consiste en un homicide, voire un assassinat délibéré.

**BRIMADE**

Épreuve vexatoire, souvent aggravée de brutalités, que les anciens imposent aux nouveaux dans les régiments, dans les écoles. À la définition du Robert, il convient d'ajouter "dans les commissariats". La brimade est l'une des com-

posantes récurrentes de la bavure policière. En conséquence de quoi, la victime de la brimade est généralement sujette à un traumatisme (*voir ce mot*), plus ou moins important selon le degré des vexations subies.

**CODE DE DÉONTOLOGIE DE LA POLICE NATIONALE**

Document remis à chaque policier lors de sa prise de fonctions. Institué par décret du 18 mars 1986 – le ministre de l'Intérieur était alors Pierre Joxe –, il s'inspire de la Constitution, de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, des conventions internationales et des lois.

Art. 7 (extrait). "Placé au service du public, le fonctionnaire de police se comporte envers celui-ci d'une manière exemplaire. Il a le respect absolu des personnes..."

Art. 10. "Toute personne appréhendée, placée sous la responsabilité et la protection de la police, ne doit subir, de la part des fonctionnaires de police ou de tiers, aucune violence ni aucun traitement inhumain ou dégradant."

**COMMISSION NATIONALE DE DÉONTOLOGIE DE LA SÉCURITÉ**

Autorité administrative indépendante créée par la loi du 6 juin 2000, chargée de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République. Présidée par Pierre Truche, ancien premier président de la Cour de Cassation, elle est composée de huit membres élus pour trois ans. Tout citoyen victime ou témoin de violences policières peut en demander la saisine, par le biais d'un parlementaire ou de la Défenseure des enfants. Ce droit appartient également aux ayants droits des victimes. La Commission émet un avis purement consultatif, qui ne donne lieu à aucune sanction à l'encontre des policiers incriminés. Ce n'est donc ni un tribunal, ni un conseil de discipline, mais un lieu de recours et de contrôle.

En 2005, 121 saisines ont été demandées. Sur les 68 dossiers traités, six ont été transmis au procureur de la République lorsque les faits laissaient présumer l'existence d'une infraction pénale et qu'aucune instruction judiciaire n'était déjà en cours. Ses crédits de fonctionnement pour 2005 (541 602 €) ont été gelés de 100 000 € en début d'année, comme les années précédentes, pour des raisons n'ayant rien à voir avec une hypothétique baisse des violences policières (bien au contraire) et alors que le nombre d'affaires enregistrées était multiplié par cinq entre 2001 et 2005. Cette situation a amené la CNDS à écrire aux services du Premier ministre et au directeur du Budget. Sans réponse de leur part, les membres de la CNDS décidèrent en séance plénière d'adresser un courrier au Premier ministre le 5 juillet 2005. Début septembre, confrontée à l'impossibilité de traiter de nombreux dossiers qui lui étaient soumis, la CNDS saisissait par courrier tous les parlementaires. Ceux-ci furent nombreux à réagir, 63 questions écrites concernant cette situation furent transmises, principalement au Premier ministre.

Dès 2003, la CNDS était saisie de plusieurs dossiers concernant les étrangers (conditions d'interpellation, de rétention et d'expulsion). À noter qu'en 2005, pour la première fois, la CNDS a été interrogée par le Comité contre la torture des Nations Unies, dans le cadre de son rapport sur la France, sur "le nombre de plaintes relatives à la torture examinées par la CNDS depuis sa création."

Dans son rapport sur l'année 2005 daté du 12 avril 2006, Pierre Truche va droit au but en commentant les méthodes policières : "L'excellente circulaire du 11 mars 2003, sur la dignité des personnes placées en garde-à-vue, n'est pas appliquée. On continue d'abuser du menottage et à faire des

fouilles avec déshabillage complet. On a aussi constaté des détentions sans notification de garde-à-vue, et des procès-verbaux falsifiés..." Le magistrat ajoute : "Consciente de la forte pression subie par les fonctionnaires de police induite par les obligations de résultats ordonnées par leur hiérarchie (...), la Commission rappelle, une fois encore, l'obligation qui leur est faite de respecter les règles de procédure et d'assurer la protection de la dignité des personnes placées en garde-à-vue."

CNDS - 62, boulevard de la Tour-Maubourg 75007 Paris

Tél. : 01 53 59 72 72.

Site Internet (très instructif) : [www.cnds.fr](http://www.cnds.fr)

### **COMMISSARIAT DE POLICE**

Édifice abritant le bureau d'un commissaire de police et de ses services. On peut y entrer de deux façons. 1°) De son plein gré, en tant que justiciable, pour y déposer une plainte (appelée aussi "main courante") auprès de l'autorité publique, suite à un préjudice subi. 2°) De force, après avoir été – à tort ou à raison – interpellé sur la voie publique par des agents de la force publique.

On peut en ressortir également de deux façons. 1°) Debout (en plus ou moins bonne santé et dans un délai plus ou moins long, selon que l'on est libre ou placé en détention) et vivant. 2°) Allongé sur une civière et conduit à l'hôpital (si l'on est blessé) ou à la morgue (si l'on est décédé) (*voir bavure*).

*Coutumes locales* : demander à boire un verre d'eau dans un commissariat (même par temps de canicule) est une chose peu appréciée des fonctionnaires de police, qui n'aiment pas, et il faut les comprendre, qu'on prenne leur lieu de travail pour un débit de boisson. Cette requête conduit généralement à un refus, que certains mauvais esprits n'hésitent pas à qualifier de vexation, et vaut à son heureux demandeur

d'entendre l'une des plus célèbres répliques du répertoire policier : « Vous boirez dans le bureau de l'OPJ. »

### **COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA POLICE**

Résolution déposée le 28 février 2006 sur le bureau de l'Assemblée nationale par Jacques Brunhes, député des Hauts-de-Seine, et les membres du groupe communiste et républicain, proposant la création d'une commission d'enquête sur les dysfonctionnements de la police nationale.

Sur son site (<http://www.jacques-brunhes.org>), le député de Gennevilliers déclare :

Cette initiative répond à la forte augmentation des violences policières depuis quelques années, que dénoncent les organisations de défense des droits de l'Homme ainsi que la Commission nationale de déontologie de la sécurité, autorité administrative indépendante créée par la loi du 6 juin 2000.

Le drame survenu le samedi 18 mars, place de la Nation à Paris, où un syndicaliste participant à la grande manifestation contre le contrat premier embauche a été violemment frappé et piétiné, confère une urgence accrue à la proposition des députés communistes et républicains. En effet, plusieurs témoignages pointent la responsabilité des forces de l'ordre dans cette grave affaire. Il est plus que jamais nécessaire que toute la lumière soit faite sur cet événement.

Plus généralement, il appartient à la représentation nationale d'enquêter sur les causes des dérives policières et de proposer des mesures pour y mettre un terme afin que la police nationale retrouve toute sa place comme garant des valeurs de la République et pleinement au service d'un État de droit.

Cette proposition a fait l'objet d'une fin de non-recevoir du ministre de l'Intérieur, dans un exercice de langue de bois de haute tenue. Morceaux choisis de la réponse de Nicolas Sarkozy à Jacques Brunhes, datée du 9 mai 2006 :

*Par ailleurs, dans l'exposé des motifs de votre proposition, vous évoquez des pratiques discriminatoires qui seraient démontrées par une*

*“sur-représentation” des populations d'origine étrangère, plus particulièrement jeunes, dans les affaires de violences policières alléguées. Je m'interroge sur la méthodologie retenue pour étayer ce point de vue. Car, comme vous le savez, la législation française “informatique et libertés” proscrit la collecte des données à caractère personnel qui font apparaître les origines ethniques des personnes.*

On notera avec quel brio le ministre se sert de la loi “informatique et libertés” pour botter en touche (alors qu'on sait très bien qu'il suffit de lire les journaux pour mesurer en quelle proportion le racisme est à la base des violences policières). Après le CV anonyme, à quand une loi interdisant de dévoiler l'origine ethnique des victimes ?

Mais le plus cocasse est pour la fin...

*Au-delà des mécanismes de contrôle, j'ai voulu accompagner les instructions fermes et claires que j'ai adressées le 11 mars 2003 à l'ensemble des services de police et de gendarmerie, d'un volet immobilier, matériel et logistique sans précédent. Car je considère que la déontologie et le respect de la dignité de la personne humaine ne se limitent pas au traitement procédural mais intègrent jusqu'aux considérations les plus matérielles.*

*L'équipement des cellules de garde-à-vue en matelas et couvertures et la fourniture de repas chauds aux gardés-à-vue ont ainsi mobilisé 2,5 millions d'euros de crédits en 2004 et 2005. En outre, un plan pluriannuel de rénovation ou de reconstruction complète sur la base de nouvelles normes est progressivement mis en œuvre. Il concernera 1270 cellules individuelles et 590 geôles collectives, pour un montant estimé à près de 80 millions d'euros.*

*Tels sont les éléments que je souhaitais vous apporter afin de vous convaincre que la police nationale assure pleinement sa mission de garante des valeurs de la République au service d'un État de droit.*

Venant d'un homme politique de la majorité UMP (qui a, faut-il le rappeler, inventé le ministère des “Programmes

immobiliers de la Justice”), on peut s’attendre à tout... Cette façon dont M. Sarkozy explique sans rire comment il intègre la réfection des cages des commissariats, en alignant des chiffres tel un ministre des Travaux publics, dans la “mission [de la police] de garante des valeurs de la République au service d’un État de droit” – autrement dit, en plaçant sur un même niveau les travaux d’entretien, la déontologie et le respect de la personne humaine –, prêterait à rire si la comparaison n’était proférée par un homme qui aspire à devenir le premier personnage de l’État.

*Test comparatif Auto Plus (NNF).* Personnellement, et loin de moi l’idée de dire cela pour apporter la contradiction au ministre, j’ai pu constater, lors de mon arrestation, que si les pandores avaient du matos dernier cri, des véhicules en parfait état (excellente suspension, tenue de route irréprochable), et que si la barre métallique de la cage du commissariat à laquelle j’ai été menotté était impeccablement lustrée et assortie à mes menottes, leur respect de la personne humaine était assez peu performant.

### CONNARD

*(Péjor.)* Imbécile, crétin. C’est sans conteste l’un des mots fleuris les plus courus de la langue française, permettant à une personne très contrariée, d’humeur maussade, excédée, acariâtre (ou tout simplement mal embouchée) de dire à un interlocuteur toute la considération qu’elle éprouve pour lui. Ce vocable est fréquemment usité par certaines catégories de la population (automobilistes, motards, sportifs, hooligans, ivrognes) ou à l’intention de certaines catégories (voisins irascibles, supérieurs hiérarchiques, videurs, huissiers de justice, guichetiers de l’administration, policiers – en pensée pour ces derniers).

*Bon usage.* « Monsieur l’agent, permettez-moi de vous dire que vous êtes un fieffé connard ! » Si cette phrase est correcte d’un point de vue sémantique, on lui préférera la tournure plus académique et plus diplomate : « Monsieur l’agent, des gens qui vous connaissent m’ont assuré, la main sur le cœur, que vous étiez un imbécile, ce que je n’ose croire... »

### CONTRÔLE POLICIER

Action de police consistant à arrêter un piéton, un cycliste, un motocycliste, un automobiliste, un patineur, un usager des transports en commun, un baigneur, un velliplanchiste, un parachutiste ou un conducteur d’aéronef (ces derniers cas sont extrêmement rares, bien que prévus par la loi) afin de contrôler son identité, son alcoolémie, les papiers de son véhicule, ou pour tout autre motif jugé utile par le représentant de l’autorité publique. Peut parfois déboucher sur un procès-verbal sanctionnant une infraction imaginaire, et en cas de contestation, sur un outrage, suivi d’une rébellion, voire d’une bavure (*voir ces mots*).

### Déclaration universelle des droits de l’Homme et du citoyen du 26 août 1789

Déclaration édictée à cette date par l’Assemblée Nationale. C’est sur elle (ainsi que sur la Constitution) que se fonde le Code de déontologie de la police nationale (*voir ce mot*).

Eu égard aux circonstances qui ont amené la publication de ce livre, il n’est pas inutile de la reproduire *in extenso*, notamment à l’attention des policiers qui auraient la curiosité de lire ces lignes et en ignorerait le contenu, voire l’existence (on peut tout envisager).

## Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que leurs actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1er. - Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. - Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. - Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. - La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 5. - La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. - La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. - Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui

sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. - La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9. - Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la Loi.

Art. 10. - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11. - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Art. 12. - La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13. - Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. - Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. - La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Art. 16. - Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17. - La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

### **DÉLINQUANT(E)**

Personne contrevenant à une règle de droit pénal, qui s'expose, de ce fait, à des poursuites.

*Coutumes du pays de Beauwau.* De nombreux ministres de l'Intérieur, soucieux de laisser une trace lexicologique de

leur passage place Beauvau, ont utilisé des termes fleuris, désuets ou stigmatisants pour parler des délinquants, qu'ils soient de droit commun ou abusivement assimilés comme tels à cause de leurs opinions politiques.

Ainsi l'immense Raymond Marcellin (1968), récemment disparu, tenait-il en grippe les gauchistes, les casseurs ou encore l'ennemi intérieur popularisé par Cabu et son grand Duduche (terme utilisé en 2006 pour évoquer les agents dormants terroristes chez nos voisins britanniques ou encore les altermondialistes). Jean-Pierre Chevènement, très fleur-bleue comme tous les fils de gendarmes, ne jurait que par les sauvagesons. Charles Pasqua, le terroriseur de terroriste aux touchants accents fernandeliens, affectionnait les voyous. Quant à notre actuel et très énervé ministre, sa prédilection va au terme racaille, popularisé lors de la célèbre vitupération dite "de la dalle d'Argenteuil" d'octobre 2005.

## DÉONTOLOGIE

Théorie des devoirs, en morale.

Voici la définition qu'en donne la CNDS, précédemment évoquée. *"La déontologie se définit comme la science des devoirs. À la charnière du droit et de la morale, elle s'attache à déterminer, pour une profession ou une activité donnée, des solutions pratiques à des problèmes concrets. La déontologie régit le comportement professionnel mais tend également à créer un état d'esprit."*

## DEVOIR

Obligation morale particulière, définie par le système que l'on accepte, par la loi, les convenances, les circonstances. Celui du policier est d'être au service de la société, en d'autres termes de porter assistance au citoyen, et non pas de porter atteinte à la dignité des personnes.

*Sens du devoir.* (in bulletin *Que fait la police ?*, août 2006).  
« Lorsque l'on rappelle le policier à son sens du devoir, il répond par l'affirmation de ses droits. Se considérant comme au-dessus des lois qu'il est censé faire appliquer, le policier se persuade qu'il est un citoyen à part. Qu'on lui doit le respect et, comme l'avait affirmé Nicolas Sarkozy en 2003, qu'on doit l'*aimer*. Faute d'être au service de la société, le policier est surtout le serviteur du parti de l'ordre. En effet, de plus en plus, la police contrôle la société, mais qui contrôle vraiment la police ? »

## ÉMEUTE

Soulèvement populaire, généralement spontané et non organisé, pouvant prendre la forme d'un simple rassemblement tumultueux accompagné de cris et de bagarres.

Le fait de prendre à témoin les témoins d'une interpellation policière afin de leur faire constater le comportement anormal, arbitraire ou violent d'un (ou de plusieurs) agent(s) de police peut être considéré comme une incitation à l'émeute et être constitutif d'un délit réprimé par l'article 433-10 du Code pénal.

Sont communément appelées "incitation à l'émeute" la "provocation directe à la rébellion" (art 433-10 du Code pénal) et "la provocation directe à un attroupement armé" (art 431-6 du CP).

## FICTION

Fait imaginé (opposé à réalité). Tout ce qui est réel dans les œuvres romanesques ou cinématographiques constitue une fiction. *Fiction policière.* Film, le plus souvent réalisé pour la télévision et diffusé à une heure de grande disponibilité des cerveaux, dans lequel des policiers sympathiques, boutes-en-train, cultivés, ayant fait des études de psychologie pous-

sées et préparés aux situations les plus extrêmes, enquêtent sur un crime selon la procédure policière, avec méthode et sang-froid, tout en donnant une image utile, respectable et bien-pensante de l'institution policière.

### RÉALITÉ

Caractère de ce qui est réel (les amis, les amours, les emmerdes... la vie, quoi). *Réalités policières*. Fragment de vie, vécu à toute allure et à toute heure du jour ou de la nuit, si possible dans la moiteur accablante et polluée des métropoles anxiogènes, dans lequel des policiers décidés, musclés, rigolards, la menotte sur le cœur et ayant fait des études de psycho jusqu'à la 5<sup>ème</sup>, sautent au moindre froncement de sourcil sur le râble de citoyens qui ont forcément un petit fond de culpabilité à se reprocher sinon la police ne les importunerait pas.

*Principe de relativité*. Si la réalité, selon la formule consacrée, dépasse souvent la fiction, il arrive (notamment lorsqu'on est confronté à une situation imprévisible et traumatisante, par exemple une bavure policière) qu'on ne sache plus très bien si l'on est encore dans la vraie vie, tangible, réelle, ou si l'on n'a pas été transporté dans la fiction d'un rêve cauchemardesque, ce qui peut évidemment provoquer des dysfonctionnements psychologiques certains, aggravés par la rituelle (et, du coup, très troublante) question du policier témoin de ce moment d'égarement : « *Monsieur, avez-vous des antécédents psychiatriques ?* »

*Pédagogie sommaire*. En m'excusant à l'avance de profiter des circonstances pour faire de la publicité éhontée pour deux de mes romans, qu'il me soit permis de donner deux exemples illustrant assez bien les ambivalences entre la fiction et la réalité énoncées ci-dessus.

### **LA CERISE SUR LE GÂTEUX** (Baleine, 1996, Le Poulpe)

Inspiré de l'assassinat du Marocain Brahim Bouaram par deux skinheads le 1<sup>er</sup> mai 1995 à l'issue du défilé parisien du Front national, ce roman faisait longuement état d'une bavure policière, inspirée de violences, hélas bien réelles, subies quelques années auparavant par une amie de l'auteur, de façon très traumatisante, dans un commissariat de Colombes (Hauts-de-Seine), au cours de laquelle deux jeunes femmes, suite à un banal contrôle d'identité en tant que piétonnes, par deux fonctionnaires de police aussi dénués de cœur que de cerveau, furent conduites au poste et gardées à vue pendant toute une nuit, l'une d'elles, portant un nom arabe, étant victime d'injures sexistes et racistes [*Toi, la guenon, tu fermes ta gueule !*], d'atteintes graves à la dignité humaine [*Les guenons n'ont pas besoin de serviettes périodiques !*], de vol d'argent liquide et d'objets personnels durant sa garde-à-vue, et autres répliques indignes d'un être humain, qu'il soit en civil ou en uniforme, réel ou fictionnel.

### **LE PARADIS DES PICKPOCKETS** (La Bartavelle, 2001)

Dans ce livre sur fond de Coupe du Monde 1998, le narrateur, un postier, raconte de façon humoristique un passage à tabac dit "à la française", comprenant l'incontournable scéance de menottage au radiateur, dans un commissariat parisien, par des policiers normalement bêtes et méchants, fortement imbibés d'essences spiritueuses mais dénués d'essence spirituelle, et finalement à la matraque assez débonnaire – il s'agit, rappelons-le, d'une œuvre de fiction.

*Synthèse réellement fictionnelle*. Ayant constaté *de visu* que la réalité dépassait à bien des égards la fiction, dans l'absurde, le sordide, l'arbitraire, la bêtise, l'insupportable, l'auteur de ces lignes a décidé qu'à l'avenir il s'abstiendrait d'écrire des

romans dits “policiers” et militerait, en tant qu’éditeur, pour la disqualification de l’expression « littérature policière », tant il est vrai que l’attelage du substantif *littérature* et de l’adjectif *policière* paraît totalement incongru, définitivement inapproprié, et propose de la rebaptiser, comme dans bien des pays, par le vocable « littérature criminelle ». Il n’y a, en effet, aucune raison de faire la part belle au “policier”, alors que la “victime” et le “criminel” sont des parties tout aussi essentielles des faits divers, crimes et délits dont se nourrissent les romans dits “policiers” (*voir Pour en finir avec la littérature policière*).

**« Je ne vous parle pas, je parle à mon collègue. »**

Réplique célèbre du répertoire policier, répondant en général à l’exhortation ulcérée « *Vous n’avez pas le droit de me tutoyer !* » lancée par un citoyen interpellé ou en état d’arrestation. Certains historiens, attribuant cette réplique au (rigoureux) ministre de la Police Fouché, prétendent qu’elle serait enseignée, lors de leur formation à l’École de police, aux impétrants. D’autres pensent qu’elle pourrait être la conséquence de certaines pathologies professionnelles, de nature schizophrénique, connues, sinon avérées, au sein du corps policier. Le débat est ouvert.

*Nota.* Contrairement à ce que pourrait laisser croire sa sonorité, le mot “impétrant” ne saurait être considéré comme un outrage. Il est donc tout à fait possible de dire à un agent de police : « Monsieur l’agent, vous êtes un impétrant ! » Dans ce cas, il est toutefois conseillé de s’être préalablement muni d’un dictionnaire de la Langue française, afin de parer à toute éventualité pédagogique.

## LIBERTÉ

Mot précédant les mots égalité et fraternité au fronton des édifices de la République française. Peut également se conjuguer au pluriel. On dit alors des libertés qu’elles sont publiques. Dans une démocratie (par exemple la France), le ministre garant des libertés publiques est celui de l’Intérieur. Dans certains pays, il arrive qu’il soit d’abord et avant tout – dans les faits, non dans les textes – le garant des libertés policières. On dit alors de ce pays qu’il s’agit d’une “démocratie malade”.

*Contrôle des connaissances :* la France est-elle une démocratie :

- 1°) qui pète la forme
- 2°) en mauvaise santé
- 3°) en danger
- 4°) en sursis
- 5°) ne se prononce pas

Vous avez coché : Réponse 1, vous êtes mûr pour entrer dans la police. Réponse 2 : évitez les commissariats. Réponse 3 : recouvrez ce livre d’une couverture kraft, on ne sait jamais. Réponse 4 : une tisane, un bon livre, la radio en sourdine et au lit. Réponse 5 : refermez tout de suite ce bouquin et allez vous restaurer le cerveau sur TF1 en buvant un grand verre de Coca-Cola bien frais, tout en préparant votre prochain colis pour l’opération Pièces jaunes.

## LIGUE DES DROITS DE L’HOMME

Association civique, laïque, indépendante des partis, fondée à l’occasion de l’affaire Dreyfus, la LDH intervient dans tous les domaines concernant la citoyenneté et les droits des libertés, collectifs ou individuels. Par l’intermédiaire de sa permanence juridique nationale ou de ses sections locales, la LDH assure un rôle d’information et est susceptible d’interpeller les autorités publiques dans diverses situations révéla-

trices de pratiques illégales ou qui portent atteinte d'une façon ou d'une autre aux droits des individus.

*Concernant plus précisément les violences policières.* En matière d'actes susceptibles de porter atteinte à certaines libertés fondamentales, une information peut être fournie, notamment sur la légalité des gardes à vue, détentions provisoires, internements psychiatriques, perquisitions, fouilles à corps, contrôles d'identité.

Ligue des droits de l'homme  
138 rue Marcadet 75018 Paris  
Tél. : 01 56 55 51 00

Site internet (très bien fait) : <http://www.ldh-France.org>

### **MENOTTAGE**

Action d'entraver, à l'aide de bracelets métalliques ou d'un cordon de rétention en plastique, les poignets ou les chevilles d'une personne en cours d'interpellation. L'article 803 du Code de procédure pénale ne prévoit le menottage que lorsque l'individu [interpellé] est « *considéré comme dangereux pour autrui ou pour lui-même, (ou) susceptible de tenter de prendre la fuite* », une exigence reprise par les instructions ministérielles du 11 mars 2003 et la note du directeur général de la Police nationale du 13 septembre 2004 sur l'utilisation des menottes. L'auteur de ces lignes a pu constater que certains policiers se fichaient de ces consignes comme de leur première crise existentielle.

### **MENOTTAGE SERRÉ**

Action d'entraver, à l'aide de bracelets métalliques ou d'un cordon de rétention en plastique, les poignets ou les chevilles d'une personne en cours d'interpellation, en serrant très très fort, de façon à bien écorcher la peau du suspect, souvent

fragile (surtout s'il s'agit d'un intellectuel aux attaches délicates et peu habitué aux travaux physiques). Pourtant prohibé par les instructions ministérielles du 11 mars 2003, par une note du directeur général de la Police nationale du 13 septembre 2004, ainsi que par une directive ministérielle de décembre 2004, le menottage serré est pratiqué par certains policiers qui (au choix) 1°) ont une mémoire déficiente 2°) ne connaissent pas leur force 3°) ne savent pas lire.

### **MINISTRE DE L'INTÉRIEUR**

Ministre en charge des forces de police de l'État, résidant place Beauvau. Ses directives sont en général très écoutées des fonctionnaires de police. La personnalité du ministre, son penchant pour la répression (ou la prévention), sa permissivité plus ou moins consentie à l'égard des violences commises par les policiers, se traduit, comme le note Maurice Rajfsus (*voir ce nom*), par un nombre plus ou moins important de "bavures policières". Chacun aura en mémoire que le retour de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, en 1993, provoqua un accès de violence dans les commissariats comme sur la voie publique. (Il y eut plusieurs victimes en moins d'une semaine, dont la plus médiatisée fut Makomé M'Bowolé, conduit au poste pour un délit mineur et tué d'une balle à bout touchant au commissariat de police des Grandes-Carrières, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le 6 avril 1993. Le lendemain, Pascal Taïs mourait des suites de ses blessures au commissariat d'Arcachon.)

*Instruisons-nous un peu...*

*L'actuel ministre de l'Intérieur, 221<sup>e</sup> du nom, est Nicolas Sarkozy (voir ce nom), destinataire principal du présent ouvrage et candidat déclaré à la Présidence de la République de 2007. [il a depuis, on ne le sait que trop, été élu]*

*Le tout premier* fut François-Emmanuel Guignard de Saint-Priest (7 août 1790, 25 janvier 1791).

*Plus bref séjour à ce poste* : Etienne Louis Hector Dejoly (17-21 juillet 1792).

*Plus long séjour* : Charles Marie Tanneguy-Duchâtel, 9 ans 2 mois (12 mai 1839 - 1<sup>er</sup> mars 1840 ; 29 octobre 1840 - 24 février 1848).

*Le plus surprenant* : Émile Combes (1902-1905), ancien séminariste ayant perdu le foi, devenu farouchement anticlérical, inspirateur de la loi de séparation de l'Église et de l'État de décembre 1905, près d'un an après avoir été contraint à la démission de son poste de ministre de l'Intérieur suite à l'affaire des fiches (fichage des opinions religieuses des officiers de l'Armée).

*Les plus sinistrement célèbres*. À tout saigneur... Adolphe Thiers, le trop connu bourreau de la Commune de Paris, ministre de l'Intérieur 35 ans plus tôt (celui de l'époque étant un certain Ernest Picard).

Pierre Laval, fusillé le 15 octobre 1945 (contrairement au méconnu Marcel Peyrouton, ministre de l'Intérieur en 1940, co-signataire de la loi du 3 octobre 1940 discriminant les juifs, qui mourut dans son lit à presque cent ans).

Citons aussi le cas atypique du socialiste Jules Moch, l'un des quatre-vingts parlementaires ayant refusé les pleins pouvoirs à Pétain, devenu résistant, ce qui ne l'empêcha pas de réprimer avec la dernière férocité les grèves insurrectionnelles de la CGT de novembre 1947.

*Les ministres de l'Intérieur devenus présidents de la République* : Adolphe Thiers (1871), Émile Loubet (1899), Armand Fallières (1906), François Mitterrand (1981), Jacques Chirac (1995).

À noter qu'à l'exception d'Émile Loubet, élu président six ans seulement après son passage à l'Intérieur, le temps d'attente *minimum* fut, pour

les autres, de 21 ans – ce qui n'est guère encourageant pour l'actuel locataire de Beauvau. **[ce texte a été écrit en septembre 2006]**

*Trois ministres de l'Intérieur au destin tragique*. Roger Salengro, ministre de Léon Blum, suicidé en 1936, après avoir été victime d'une campagne de calomnie. Max Dormoy (qui remplaça ce dernier à l'Intérieur après sa mort), assassiné en juillet 1941 par d'anciens cagouleurs. Georges Mandel, assassiné par la Milice le 7 juillet 1944, et dont la biographie a été écrite par un certain... Nicolas Sarkozy.

*Palme du crypto-fascisme de l'Intérieur*.

Elle revient sans conteste (tout au moins en ce qui concerne la V<sup>e</sup> République) à Michel Poniatowski (1974-1977) décédé en 2002, dont la vulgarité légendaire, bien qu'il fût (très) proche du bien-séant Valéry Giscard d'Estaing, et la brutalité des actes (on lui doit l'invention des opérations "coup de poing") s'accordaient parfaitement, frisant la caricature.

*Palme de la paranoïa beauvaldienne*.

Elle échoit sans hésitation à Raymond Marcellin (nommé en mai 1968), grand pourfendeur du Gauchiste et inventeur du mythe dit « de l'ennemi intérieur ». Cet éminent défenseur de la démocratie paranoïaque fut à l'origine des mémorables écoutes du *Canard enchaîné* en 1973 et dut laisser sa place à l'Intérieur à un certain... Jacques Chirac.

*Les ministres de l'Intérieur auxquels la France a échappé*. René Bousquet, Maurice Papon, Marcel Bigeard, Serge Dassault, Eric Raoult.

### **OBSERVATOIRE DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

Organisme indépendant créé le 6 avril 1994 à l'initiative de Maurice Rajsfus et Alexis Violet, un an jour pour jour après le meurtre d'un garçon âgé de 17 ans, Makomé M'Bowolé, conduit au poste pour un simple vol de cigarettes

et tué d'une balle à bout touchant au commissariat de police des Grandes-Carrières, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Son rôle est de collecter toutes informations concernant les libertés publiques et les violences policières. Il édite le bulletin mensuel *Que fait la police ?*, qui s'est fixé pour tâche de recenser le plus exhaustivement possible les violences policières commises sur le territoire. Depuis juillet 2006, la version papier a été remplacée par une version électronique diffusée sur le site : <http://quefaitlapolice.samizdat.net>

Observatoire des libertés publiques

7/9, passage Dagorno 75020 Paris

*Bibliophilie.* Les éditions L'Esprit frappeur ont publié en 2004 *Face à la marée bleue, 10 ans de Que fait la police ?*

## OPJ

*Officier de police judiciaire.* Dans les commissariats, c'est celui qui ne porte pas l'uniforme. Il est en général plus subtil, plus mature (intelligent ?) et mieux formé que ses confrères en tenue, qu'il soutiendra de toute façon, par esprit de corps.

*Quadratures du cercle.* Lors d'une interpellation, c'est celui que l'on rencontre en dernier dans la chaîne.

## OUTRAGE

Délit par lequel on met en cause l'honneur d'une personne officielle dans l'exercice de ses fonctions, soit par des gestes (bras, doigt d'honneur), soit par des paroles (récriminations, railleries, insultes), soit par des actes (coup de poing, croche-pied, coup de Zidane) ou simplement au moindre geste de protestation, à la moindre parole prononcée plus haut qu'une autre, ou au moindre ton d'agacement perçu dans la voix. Le fait que cette infraction soit, la plupart du temps, constatée par les agents mêmes qui en sont victimes,

contribue évidemment à asseoir son caractère inique et arbitraire. La contestation d'une décision d'un policier (à l'encontre de soi-même ou d'un tiers) constitue généralement les prémisses de l'outrage, délit réprimé par l'article 433-5 du Code pénal.

Constituent un outrage puni de 7500 € d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie. Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende.

*Statistiques* (sources *Le Monde*, 21 février 2003). Les condamnations pour outrage à personnes dépositaires de l'autorité publique ont progressé de 42% entre 1995 et 2001.

***[Le procès pour outrage de l'auteur de ces lignes aura lieu le 30 juin à 9 h, devant la 13<sup>e</sup> chambre du TGI de Paris.]***

## POLICE

Organisation rationnelle de l'ordre public, dans un groupe social constitué en État. Les effectifs de police sont répartis en deux corps distincts. La police, dépendant du ministère de l'Intérieur, et la gendarmerie, dépendant du ministère de la Défense.

*Pandores des villes et vaches des champs.* Les gendarmes, ruraux, élevés à la dure, d'une maîtrise impeccable – ce sont des militaires – sont nettement moins enclins à la bavure que leurs confrères citadins. Ils n'en sont pas moins tout autant honnis et moqués par la population, ce qui relève d'une choquante et incompréhensible injustice, qui puise probablement ses racines dans l'antimilitarisme séculaire de nos campagnes.

*Souvenirs, souvenirs.* Mon papa à moi n'avait rien contre les gendarmes mais ne les aimait pas trop, surtout la "Vache normande" qui sévissait à Couterne (Orne).

### **QUE FAIT LA POLICE ?**

Manifeste du 6 avril 1994, publié à l'occasion de la sortie du premier bulletin du même nom (*voir Observatoire des libertés publiques*). À l'époque, le ministre de l'Intérieur était Charles Pasqua. Douze ans plus tard, alors que celui qui s'est considéré comme "son double" occupe la fonction, c'est un euphémisme de dire que la situation ne s'est pas améliorée. Et qu'il n'a pas pris une ride. C'est pourquoi nous le reproduisons *in extenso*.

S'il est un domaine d'information qui n'encombre pas les colonnes des journaux, c'est bien celui concernant les activités de la police, voire de la gendarmerie françaises. Sauf s'il s'agit de bavures graves, les Français ne sont pas jugés dignes de connaître les harcèlements, au quotidien, qui s'exercent contre toute une frange de la population de ce pays. Un comportement grossier, injurieux, méprisant, provocateur, raciste, brutal et enfin sexiste, c'est tout ce que l'on peut attendre d'un "gardien de la paix" dont la mission initiale est d'assurer la protection des personnes et des biens.

Le policier a toujours été l'élément indispensable d'une politique de rejet et d'exclusion, permettant de masquer les difficultés économiques et sociales. La police est, aujourd'hui, le meilleur bouclier d'un système politique et économique parmi les plus réactionnaires que la France ait connus depuis cinquante ans. Il n'est pas possible d'assister sans réagir à cette délégation de pouvoir exorbitante dont chaque policier dispose désormais. Dressée aujourd'hui pour conduire la chasse aux immigrés, la police sera bientôt prête à brider l'ensemble des citoyens vivant en France. La volonté est nette d'inculquer à chacun de nous la peur de la police, ce qui doit permettre ensuite tous les abandons, toutes les lâchetés dans une société en crise.

*Que fait la police ?* se donne pour tâche initiale de recenser toutes les informations concernant les grandes et les petites exactions des policiers qui ont de plus en plus tendance à se considérer comme des justiciers.

Tous les faits signalés par la presse de province, les témoignages visuels qui ne sont pas relatés par la presse écrite ou audio-visuelle, et qui nous seront communiqués, permettront de dresser un état des lieux permanent, document indispensable si l'on ne veut pas que les acquis de notre société démocratique soient rapidement annihilés. Notre silence, face à une mise en condition préparée depuis la constitution du gouvernement Balladur/Pasqua, ferait de nous tous les complices de cet État policier.

### **RAJSFUS (MAURICE)**

Historien et écrivain français. Il a 14 ans en 1942 lorsque ses parents, arrêtés par des policiers français au moment de la rafle du Vélodrome d'hiver, sont déportés à Auschwitz, d'où ils ne reviendront pas. Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire de la police française, notamment pendant l'Occupation, la Police de Vichy et les violences policières. On lira notamment avec profit *L'affaire Pascal Tais* (jeune homme mort des suites de ses blessures au commissariat d'Arcachon), *Le vocabulaire policier. Souscription pour l'édification d'un monument au Policier Inconnu*, *La France bleue marine (de Marcellin à Sarkozy)*, tous parus à L'Esprit frappeur.

A paraître en mai 2008 : *Portrait physique et mental du policier ordinaire (Après la Lune)*.

Il est à l'origine de la création de l'Observatoire des libertés publiques et du bulletin *Que fait la police ?*

### **RÉBELLION**

Action de se rebeller, acte de rebelle. Le fait de contester son interpellation (ou l'interpellation d'un tiers, en tant que témoin) par les forces de l'ordre, ou de résister à ces mêmes forces, quelles qu'en soient les circonstances et le bien-fondé, constitue un délit de rébellion, réprimé par l'article 433-6 du Code pénal, puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende (art. 433-7).

Constitue une rébellion "le fait d'opposer une résistance violente à

une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant, dans l'exercice de ses fonctions, pour l'exécution des lois, des ordres de l'autorité publique, des décisions ou mandats de justice”.

Les condamnations pour rébellion ont progressé de 27% entre 1995 et 2001.

*Quelques grands rebelles célèbres* : Louise Michel, Louis Lecoin, Marius Jacob, Charles de Gaulle, l'Abbé Pierre, José Bové.

### **SARKOZY (NICOLAS)**

Homme politique français né à Neuilly-sur-Seine en 1955, d'un père immigré hongrois. Actuel ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, également président du Conseil général des Hauts-de-Seine, succédant à ce poste en 2004 à Charles Pasqua. Président de l'UMP, candidat déclaré à la Présidence de la République de mai 2007.

*Sobriquet*. Certains petits monstres à casquette des banlieues racaillogènes l'ont surnommé “Lapin Durracel”.

### **« T'as de la chance qu'il soit pas président ! »**

Tube de l'été 2006 au sein de certaines brigades de police. Ce morceau, qui se chante *mezzo voce* et *a capella*, peut néanmoins être accompagné à la matraque ou au tonfa, mais de façon très discrète, et en aucun cas chorale. On ignore qui est l'auteur de cette rengaine. Si son inspiration et sa portée artistique sont assez limitées, le fait qu'elle se compose d'un seul vers, repris en refrain et répété jusqu'à sept fois en couplet, en fait une chanson facile à retenir, et constitue une indéniable rupture dans le répertoire, que tous les amateurs de bonne chanson française bien d'chez nous auront à cœur de saluer. Espérons néanmoins qu'elle ne sera pas le tube de l'été 2007, car le répertoire, pour être vivant, on le sait, doit se renouveler.

### **« TOLÉRANCE ZÉRO »**

Doctrine visant à punir sévèrement les délinquants à la moindre infraction. Elle a notamment été mise en pratique par Rudolph Giuliani, maire de New York, à partir de 1994. L'actuel ministre de l'Intérieur français en a fait son credo.

À noter que la “tolérance zéro” s'applique exclusivement aux délinquants en civil, ceux qui portent l'uniforme n'étant, bien entendu, pas concernés.

### **TRAUMATISME**

*Psychologie*. Ensemble des perturbations résultant d'un violent choc émotionnel.

Le site Bellacio a publié le 6 août 2006 un article très pertinent sur ce sujet, signé Isidore Minium et intitulé “Club des brimés”, dont l'extrait suivant explique à merveille la motivation qui m'a poussé à écrire ce livre, après avoir subi ledit violent choc émotionnel annonciateur du trauma.

Ce texte est disponible dans son intégralité sur le lien : [http://bellacio.org/fr/article.php3?id\\_article=31970](http://bellacio.org/fr/article.php3?id_article=31970)

De nombreuses personnes s'estiment victimes de brimades policières. Le degré de la brimade est très variable et les victimes sont diverses, il n'y a donc pas une typologie particulière du brimé ou de la brimée. On peut mourir de mort violente dans un commissariat ou y être seulement retenu de manière déplaisante. Dans tous les cas, un organe essentiel est touché plus ou moins gravement, je veux parler de la dignité. Toutes les personnes qui ont subi des brimades policières ont quelque chose en commun, une espèce de *trauma* particulier qui déclenche, dans tous les cas, un besoin de justice exacerbé, un désir de revanche, parfois une envie de meurtre (rarement exprimée), et toujours le sentiment qu'il faut faire quelque chose pour soi-même afin de retrouver sa dignité toujours blessée, et aussi pour que ça ne se reproduise pas, ni pour soi-même ni pour les autres.

## UNIFORME

Costume composé d'une paire de solides souliers, d'un pantalon et d'une veste de bonne coupe (généralement de couleur bleu marine) et d'une casquette, distribué aux "gardiens de la paix". Cette tenue vestimentaire est complétée par une paire de menottes, une matraque Tonfa, un sifflet, une arme de service de marque Manurhin, un talkie-walkie, une paire de gants (sans doute pour ne pas se salir les mains en opération), un plan de la ville, un bloc-notes à entête d'un serrurier ou d'un dépanneur agréé par la police, un stylo à bille et un carnet à souche destiné à délivrer des procès-verbaux aux contrevenants.

*Maréchaussée.* Chez le gendarme, la casquette est avantageusement remplacée par le képi.

*Constat.* Le port de lunettes réduit considérablement la prestance de l'individu en uniforme. C'est pourquoi il est extrêmement rare de rencontrer des policiers chaussant des lunettes (sauf des lunettes de soleil, bien sûr).

*Enfermés dehors.* Dans ce film (sorti en avril 2006) intelligent, drôle, subversif, survitaminé, racontant l'histoire d'un sans-abri qui se retrouve par hasard habillé en policier, le génial comédien-réalisateur Albert Dupontel décrit avec humour et vacherie comment le simple port de l'uniforme peut influencer, subvertir – jusqu'à la dénaturer totalement – la personnalité d'un individu *lambda*, aussi bien dans son rapport à autrui que dans son plus élémentaire narcissisme. Et faire émerger la part la plus sombre de son ego. On y rit beaucoup, notamment de la police, à tel point qu'on peut se demander pourquoi le ministre de l'Intérieur n'a pas embastillé le dangereux sieur Dupontel et toute son équipe pour outrage généralisé.

Cessons un instant de rire et poussons le bouchon du raisonnement un peu plus loin, et on aura la réponse à la question : "Pourquoi toutes les dictatures du monde ont-elles fait du vert-de-gris, du bleu marine et du kaki leurs couleurs de prédilection ?"

*Thème de dissertation.* Le port de l'uniforme aiguise-t-il les capacités intellectuelles ? Étayez votre démonstration par des exemples, en évitant si possible la facilité de l'outrage.

## WEB

De nombreux sites Internet font un large écho aux violences policières subies par les citoyens.

En voici quelques-uns (liste non exhaustive) :

Résistons ensemble contre les violences policières :

<http://resistons.lautre.net>

Que fait la police ? <http://quefaitlapolice.samizdat.net>

Indymedia : <http://paris.indymedia.org>

Bellacio : <http://bellacio.org/fr>

CQFD : [www.cequifautdetruire.org](http://www.cequifautdetruire.org)

Torpedo, le webzine sans barbelés : [www.e-torpedo.net](http://www.e-torpedo.net)

Journal de La Mée : [www.journal-la-mee.info](http://www.journal-la-mee.info)

La banlieue s'exprime : <http://labanlieusexprime.org>

Pro-Choix : [www.prochoix.org](http://www.prochoix.org)

Forum officiel de la Sauce Dibim : [www.dibim.net](http://www.dibim.net)

Collectif des Antillais, Guyanais et Réunionnais : [www.collectiondom.com](http://www.collectiondom.com)

Commission nationale de déontologie de la sécurité : [www.cndg](http://www.cndg)

Ligue des droits de l'homme : [www.ldh-France.org](http://www.ldh-France.org)

## POST-SCRIPTUM

Au moment de boucler ce livre, je reçois le témoignage bouleversant d'Isabelle R., qui me raconte les violences dont furent victimes en octobre 2003 son fils Jérémie, alors âgé de 16 ans, dont le seul tort fut, alors qu'il prenait le frais sur un muret devant le

pavillon de ses parents, d'avoir craché dans l'herbe devant trois policiers, ainsi que son mari, sorti précipitamment de sa maison pour secourir son fiston. Les faits culminant dans l'ignominie et l'atrocité lorsque l'on sait que le père de l'adolescents, atteint d'un cancer en phase terminale et porteur d'un cathéter, fut violemment frappé sur tout le corps par les policiers, malgré les supplications de voisins les informant de la maladie grave de leur victime, voisins eux-mêmes tabassés par d'autres policiers appelés en renfort.

Hospitalisé le lendemain en raison de complications dues à ces violences, le père de Jérémie décédera deux mois plus tard, après avoir été mis en examen et convoqué au tribunal, alors qu'il était mourant et à l'hôpital, avec la mention "dernière convocation avant usage de la force publique", tandis que son fils sera déféré au parquet avec les accusations classiques d'outrage, de rébellion, de dégradation d'un véhicule de l'État, et dans l'obligation de voir un psychologue, de pointer tous les mois au contrôle judiciaire et, comble de l'ironie, de "s'abstenir de recevoir, de rencontrer ou d'entrer en relation avec les fonctionnaires de police" du commissariat local. Jérémie, apprenti boulanger, perdra son travail à la suite de ces violences d'une insupportable sauvagerie, dont le point de départ fut, rappelons-le, un simple crachat, non pas sur la voie publique, mais dans une propriété privée ! Ah oui, la scène du crime se passe à Villepinte (Seine-Saint-Denis), dans un quartier pavillonnaire paisible... jusqu'à l'arrivée de la police !

Le lecteur – qui se munira auparavant d'un sachet plastique tant cette nauséuse histoire de racisme et de fascisme ordinaire donne envie de vomir – pourra lire le récit édifiant de ces exactions policières, pour lesquelles la CNDS a été saisie, ainsi que d'autres affaires tout aussi répugnantes, sur le site du Collectif des Antillais, Guyanais et Réunionnais (*voir p. 77*).